

# NOTE DE TENDANCES DE L'ABEA

*JANVIER 2025*



Le réseau de  
l'agroalimentaire breton





# SOMMAIRE

<b>SITUATION ÉCONOMIQUE</b>	<b>4</b>
<b>CAPITAL HUMAIN &amp; ENJEUX ORGANISATIONNELS</b>	<b>16</b>
<b>PERFORMANCE INDUSTRIELLE &amp; USINE 4.0</b>	<b>24</b>
<b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>28</b>

## MOT DU PRÉSIDENT



**Rémi Cristoforetti, Président de l'ABEA  
& Directeur Général de la Coopérative  
Le Gouessant**

La situation économique des IAA bretonnes est plus dégradée que celle de la moyenne des IAA en France. Ce constat amer confirme les éléments déjà avancés lors de la précédente Note de Tendances. Baisse de la valeur ajoutée, érosion du taux de marge, quasi-inexistence des budgets R&D... dans un contexte politico-économique totalement incertain, les négociations avec les GMS s'avèrent, encore une fois, extrêmement épineuses.

**Pourtant, la Bretagne, terre agricole et agroalimentaire historique, veut rester leader de l'alimentation en Europe grâce à son territoire favorable à l'élevage, son lien entre agriculture et agroalimentaire, sa capacité à innover et le savoir-faire des salariés de nos entreprises !**

Or, pour s'inscrire dans cette durabilité, il faut pouvoir dégager de la valeur pour accompagner la transformation de notre secteur, poursuivre les transitions et renforcer la souveraineté alimentaire.

Aussi, je vous invite à prendre ces 30 minutes semestrielles pour parcourir les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux des IAA bretonnes, grâce à des analyses et des QR codes qui vous renverront sur l'ensemble des publications ABEA.

Je vous souhaite une bonne lecture !

*Rémi Cristoforetti*

# SITUATION ÉCONOMIQUE DES IAA BRETONNES

## I RELEVER LES DÉFIS DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA DURABILITÉ DANS LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE

### CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTUDE BANQUE DE FRANCE SUR LES IAA

Cela fait maintenant 4 ans que les entreprises agroalimentaires subissent une par une des crises impactant inévitablement leurs activités : Covid-19, guerre en Ukraine, hausse des prix de l'énergie, des matières premières, inflation, instabilité gouvernementale,... Chacune de ces crises successives a déstabilisé un peu plus les industriels et affaibli leur compétitivité, alors même que les entreprises agroalimentaires sont attendues sur le volet des transitions environnementales pour assurer une durabilité dans les nouveaux équilibres.

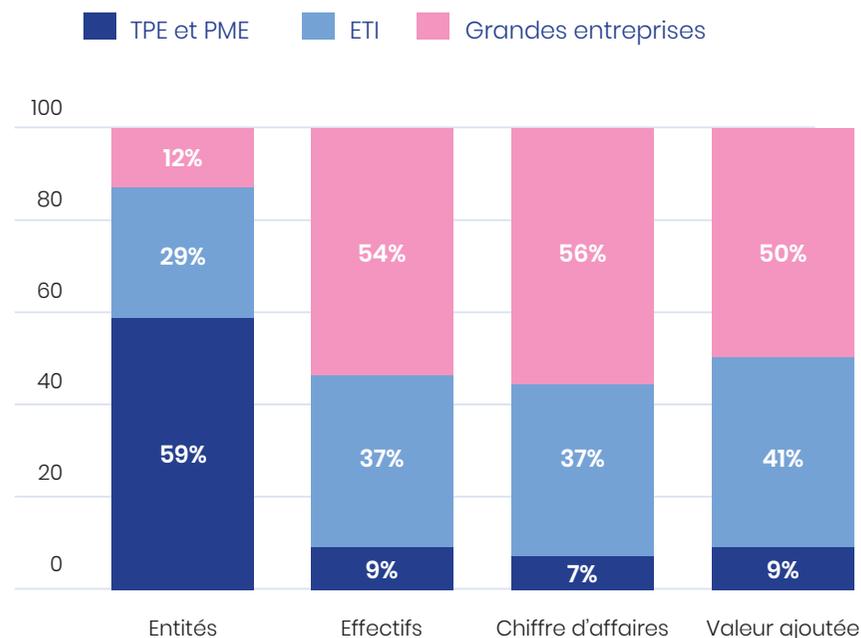


La Banque de France, missionnée par la Région Bretagne, a publié fin novembre 2024 un panorama économique des IAA bretonnes\*. Le constat est sans appel : **l'industrie agroalimentaire poursuit son érosion et la Bretagne s'inscrit nettement dans cette tendance.**

Contrairement à l'image associée à nos industries agroalimentaires, les TPE PME ainsi que les ETI représentent la majorité des IAA bretonnes. Ci-après la répartition des entreprises par taille et leurs poids économiques. Ainsi, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent 29% des IAA issues de l'échantillon de la Banque de France mais génèrent plus de 41% de valeur ajoutée totale. Dès lors, il est important de rappeler le rôle essentiel des ETI dans le développement de l'écosystème breton, via leur collaboration étroite avec l'amont agricole, leur fort ancrage territorial et leur rôle clé dans l'emploi local.

\*Etude réalisée par la Banque de France auprès d'un échantillon de 606 entreprises agroalimentaires bretonnes

### → Poids économique par taille des IAA bretonnes :



Source : Banque de France (2024)



**Sébastien Floc'h, Vice-Président de l'ABEA et Directeur Général de SILL Entreprises**

« Les ETI jouent un rôle essentiel dans le développement de la filière agroalimentaire. Véritables moteurs de l'économie locale et solidement ancrées sur les territoires, elles favorisent les circuits courts à travers des liens étroits avec l'amont. Au-delà de leurs impacts sur l'écosystème breton, les ETI contribuent à la création d'emplois locaux. Ces IAA, qui travaillent selon des traditions et des savoir-faire historiques, permettent aux Français de consommer des produits régionaux de qualité. Il est donc primordial d'accompagner ces structures dans leur développement et de faire entendre leur voix afin de souligner leur rôle fondamental au sein de la filière. »

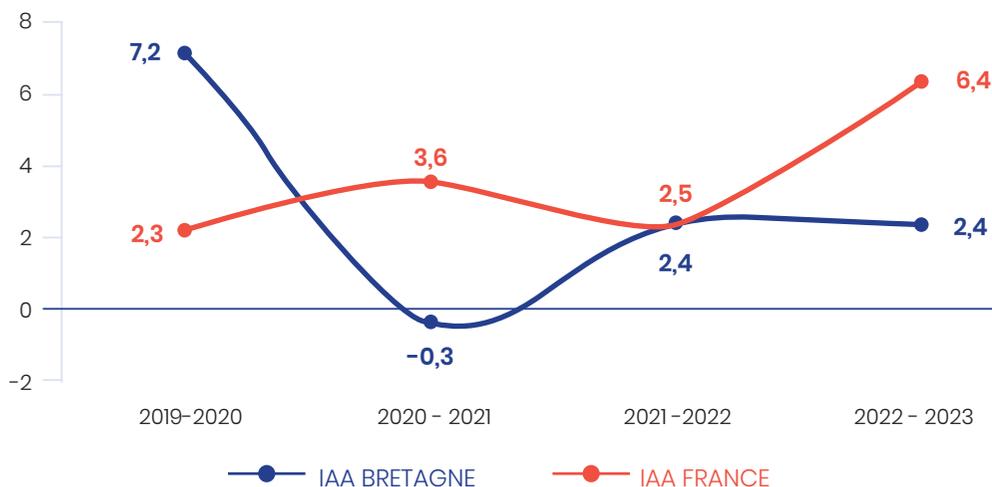


→ **La valeur ajoutée :**

L'un des indicateurs marquants de cette étude est celui de la valeur ajoutée. En effet, l'évolution de la valeur ajoutée des IAA bretonnes n'est que de +2,4% entre 2022 et 2023, alors qu'elle est de +6,4% pour les IAA au national sur la même période. **La Bretagne a donc 4 points de retard par rapport à la moyenne des IAA françaises.** Le taux de valeur ajoutée des IAA bretonnes (valeur ajoutée / chiffre d'affaires) atteint 14,3%, alors qu'il était de 16,8% en 2020.

Le niveau de valeur ajoutée générée par les IAA bretonnes s'effrite, contrairement à la dynamique positive constatée au niveau national.

→ **Évolution de la valeur ajoutée des IAA (%) :**



**Cette différence peut s'expliquer notamment par le poids plus important des matières premières pour les industriels bretons (64,9%) comparé au national (58,6%).**

Le deuxième facteur concerne la composition des secteurs selon les régions. En effet, les filières générant le plus de chiffre d'affaires en Bretagne ne sont pas celles qui créent le plus de valeur ajoutée. Nous pouvons prendre l'exemple de **la filière laitière qui représente 1/5<sup>ème</sup> du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire breton mais seulement 1/10<sup>ème</sup> de la valeur ajoutée bretonne<sup>1</sup>.** La filière laitière est en effet confrontée à des marges peu élevées, une faible valorisation de ses produits et la concurrence étrangère sur les prix, réduisant ainsi la création de valeur de la filière.

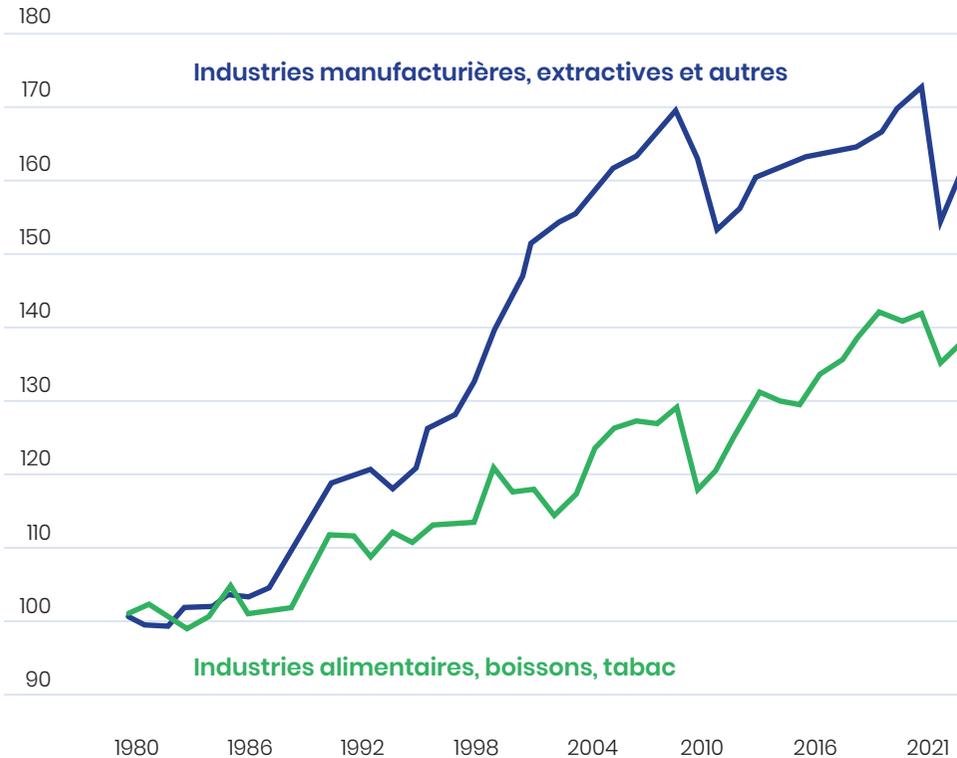
<sup>1</sup>: ABC – Les chiffres en clair Chambre d'Agriculture de Bretagne – Edition 2024

Source : Banque de France (2024)

Lorsqu'on compare le taux de valeur ajoutée des IAA à celui des autres secteurs industriels, le constat est également préoccupant. En effet, l'industrie agroalimentaire a progressé de 20% de moins que l'industrie manufacturière entre 1980 et 2021. **Le taux de marge plus faible des IAA, en comparaison à d'autres industries, s'explique par le poids plus important des intrants.**

→ **Évolution de la valeur ajoutée brute des branches agroalimentaire et industrielle :**

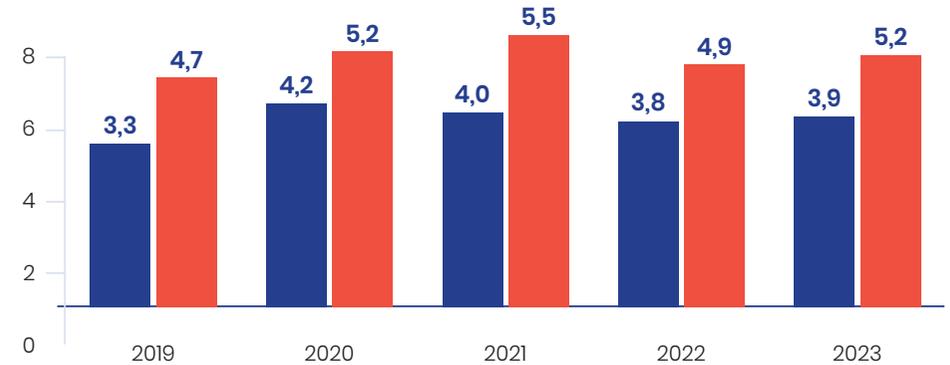
Indice base 100 en 1980



Source : Insee - 2024

→ **Le taux de marge brute d'exploitation :**

Entre 2020 et 2023, le taux de marge brute d'exploitation des IAA bretonnes s'est replié, passant de 4,2% à 3,9%. Au niveau national, malgré plusieurs variations, le taux de marge brute d'exploitation se maintient à 5,2%. **Ce décrochage est symptomatique d'un affaiblissement d'années en années des entreprises agroalimentaires bretonnes.**



■ IAA BRETAGNE ■ IAA FRANCE

Taux de marge brute d'exploitation des IAA (%) - Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires HT

Source : Banque de France (2024)

D'une filière à l'autre, le taux de marge brute d'exploitation peut varier significativement, allant de 0,7% pour le négoce de légumes à 11,1% pour la filière boissons. Certaines filières comme le lait et la viande peinent à dépasser les 3%, avec des taux respectifs de 2,7% et 2,8%. Il est toutefois important d'analyser ces chiffres secteur par secteur afin de comprendre les mécaniques associées.

Ces données illustrent un affaiblissement et une dégradation de la rentabilité des IAA bretonnes. Cette situation affecte directement leurs capacités d'investissement, avec des projets de modernisation d'outils de production reportés ou bien des frais de recherche et de développement largement diminués. Pour autant, ce sont ces investissements qui permettront de se relancer dans une dynamique d'innovation et de création de valeur.

## LA NÉCESSITÉ D'UNE FILIÈRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE FORTE

Évoquer les enjeux des entreprises agroalimentaires, c'est aussi évoquer les enjeux de l'amont agricole compte tenu de leurs interdépendances au sein de la filière alimentaire.

L'amont agricole a également connu des tempêtes successives ces dernières années, entraînant la mobilisation des agriculteurs dans les rues de la capitale en janvier 2024 et de nouveau en novembre.

**Les sujets de préoccupation et de mécontentement sont nombreux : difficulté à rémunérer le travail à sa juste valeur, lourdeurs administratives et multiplication des normes, gestion et stockage de l'eau, importations étrangères sans réciprocité des normes sociales et environnementales, ...**

Il est essentiel de souligner l'importance et la nécessité d'une filière amont à la fois solide et résiliente. À cet égard, la question de la rémunération des éleveurs demeure centrale. **Si l'adoption de la loi Egalim 2 a permis à certaines filières agricoles, comme celle du lait, de bénéficier d'un ajustement significatif des prix, les inégalités de revenus entre les agriculteurs restent profondes.**

En effet, selon une étude nationale publiée par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, les revenus varient considérablement en fonction de la taille des exploitations et du type de production.

Le revenu moyen par actif entre 2017 et 2022 varie de 20.000€ pour les élevages bovins contre près de 55.000€ pour les grandes cultures. Il est important de noter la difficile comparaison des revenus agricoles entre activités n'étant pas organisées pareil ou n'ayant pas le même niveau de mobilisation du capital.

**Ces disparités se traduisent également au niveau du taux de pauvreté, qui est élevé parmi les ménages agricoles :**



**25 %**

pour les maraîchers  
et horticulteurs



**24 %**

pour les producteurs  
d'ovins et de caprins



**22 %**

pour les éleveurs  
de bovins viande



**12 %**

pour les producteurs  
de grandes cultures

**À noter que le taux de pauvreté moyen des ménages agricoles s'élève à 16%, contre 14,4% pour l'ensemble des ménages français.**

Au-delà des diversités de revenus, certaines filières sont confrontées à des fluctuations conjoncturelles susceptibles d'entraîner des variations significatives de revenus pour les producteurs. Cela se manifeste notamment par la volatilité des prix agricoles sur les marchés mondiaux, à l'instar de l'envolée du prix du blé (suite à la guerre en Ukraine), ou encore par les crises climatiques de plus en plus fréquentes (inondations, sécheresses, épidémies...).



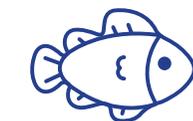
## FOCUS : FILIÈRE BOVINE VIANDE & LAIT

Du côté de la filière bovine, la décapitalisation des cheptels reste l'un des défis prioritaires étant donné les effectifs de vaches laitières et allaitantes qui ne cessent de diminuer. Selon l'Observatoire de la filière bovine en Bretagne d'Interbev Bretagne, la région a enregistré un recul d'environ 10% de son cheptel sur les cinq dernières années, soit une baisse inédite.

**Cette décapitalisation du cheptel bovin engendre des conséquences sur 3 niveaux :**

- ▶ **Une baisse de la collecte laitière et de la production de viande** menaçant la souveraineté alimentaire et favorisant le recours aux importations.
- ▶ **Des outils d'abattage et de transformation qui ne sont plus saturés et contraints pour certains de fermer leurs portes**, avec des répercussions économiques et sociales considérables sur les territoires.
- ▶ **Un entretien insuffisant des prairies** réduisant ainsi leur capacité de captation de CO<sub>2</sub> et affectant la biodiversité des écosystèmes.

**Endiguer la décapitalisation est essentiel pour maintenir la souveraineté alimentaire sur le territoire, mais aussi les emplois directs et indirects dans la région.**



## FOCUS : FILIÈRE PÊCHE

Avec plus de 1.200 navires, 4.300 marins, 200 entreprises de mareyage et de transformation représentant plus de 7.500 emplois, la filière pêche en Bretagne est un axe stratégique précieux pour le territoire. Au niveau national, 48% des volumes de pêches sont débarqués par des navires bretons.

**Malgré son impact considérable dans le maintien de la souveraineté alimentaire, les acteurs de la pêche subissent des crises multiples mettant en péril leurs activités :**

- ▶ **Réduction des zones de pêche** : L'accès aux eaux se restreint, notamment avec la limitation aux eaux britanniques suite au Brexit, ou encore l'interdiction d'exploiter le Golfe de Gascogne à partir de fin janvier 2025, conformément à une décision de la Commission européenne.
- ▶ **Exigences environnementales croissantes** : Les pressions exercées par les ONG se renforcent avec des revendications qui se multiplient auprès des acteurs de la filière, en particulier en matière de préservation des ressources halieutiques.
- ▶ **Hausse des prix du carburant** : Les chalutiers ne sont pas épargnés par les hausses du gasoil, impactant directement les coûts de production.

**La filière pêche bretonne, pourtant d'une importance stratégique majeure, se fragilise face aux nombreux défis qu'elle doit relever. Les acteurs de la filière ont besoin d'un accompagnement de proximité et en confiance de la part de tous les maillons de l'administration et des institutions.**

## RETROUVER UNE DYNAMIQUE À L'EXPORT : UNE PRIORITÉ

Alors que la France a longtemps été l'une des nations les plus exportatrices de produits agricoles et agroalimentaires, elle s'est vu être reléguée de la 2<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place en l'espace de 20 ans seulement.

Ainsi, en 2023, les exportations agricoles et agroalimentaires françaises ne représentent plus que 4,4% des exportations mondiales, contre 8% dans les années 2000. **La perte de 4 points de parts de marché a indéniablement impacté la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires.** Celle-ci s'est largement repliée sur 2023 (-43%) mais reste tout de même excédentaire de 5,3 milliards d'euros.



**Christian Griner, Administrateur de l'ABEA et Directeur Général de la Coopérative Even**

*« Ces chiffres témoignent d'un décrochage important de nos entreprises sur les marchés étrangers ; c'est l'illustration de notre perte de compétitivité. Seuls les produits laitiers, avec les spiritueux et les céréales, permettent encore de maintenir les exportations françaises et mettent en avant notre savoir-faire tricolore. Mais pour combien de temps ?*

*N'oublions pas que dans un marché ouvert, perdre des places à l'export, c'est un signe et une cause de compétitivité en berne. L'affaiblissement sur nos marchés intérieurs - convoités par nos concurrents internationaux - n'est pas loin ! »*

### **La baisse des parts de marché à l'export des entreprises agroalimentaires témoigne d'un affaiblissement général des industries sur les marchés étrangers.**

La compétitivité et l'envie d'exporter sont freinées ou découragées par de nombreux facteurs : lourdeurs administratives, taxes, mesures de rétorsion, guerre des prix, surréglementation. Tous ces freins sont autant d'obstacles pour créer de la valeur à l'international et en faire profiter nos territoires.

**La réélection de Donald Trump en tant que président des Etats-Unis d'Amérique vient questionner encore davantage la capacité d'export de nos industries.** À travers sa politique protectionniste, Donald Trump a annoncé lors de sa campagne vouloir augmenter les droits de douane à 10 ou 20% sur la totalité des produits importés. Les produits de luxe seraient les plus touchés, mais les produits alimentaires ne seraient pas épargnés non plus. **De quoi freiner encore un peu plus le développement des entreprises agroalimentaires à l'international.**

## COMPÉTITIVITÉ ET CRÉATION DE VALEUR : LES CLÉS POUR FINANCER LES TRANSITIONS DE LA FILIÈRE

**L'une des priorités réside donc dans la nécessité de retrouver de la compétitivité et de créer de la valeur dans les filières agricoles et agroalimentaires afin notamment de supporter les coûts des transitions.**

Qu'elles soient d'ordre social, environnemental ou technologique, ces transitions sont nécessaires à la pérennité des industries agroalimentaires et au maintien de la souveraineté alimentaire.



**Pierre-Yves Jestin, Vice-Président de l'ABEA et Président de la Coopérative Savéol**

*« Investir dans nos usines et nos exploitations agricoles, moderniser et poursuivre les transitions environnementales, mieux rémunérer les agriculteurs et nos collaborateurs, cuisiner des produits de qualité pour le plaisir et la santé de tous... Tout cela a un coût que nous devons collectivement accepter de payer. Chaque maillon de la chaîne alimentaire doit assumer sa part de responsabilité et rester solidaire devant ce défi de la création de valeur, indispensable pour tirer toute la filière vers le haut, rémunérer le travail de chacun à sa juste mesure et assurer la souveraineté alimentaire de notre pays ».*

Prenons l'exemple d'une entreprise qui souhaite installer un système de réutilisation de ses eaux (REUSE). Ce type de projet nécessite un montant d'investissement au delà du million d'euros.

En parallèle, les incitations gouvernementales et les réglementations viennent parfois contraindre davantage les entreprises dans leurs transformations.

**Le secteur agroalimentaire a donc besoin de dégager à nouveau de la valeur pour accompagner la transformation de la filière, innover et renforcer la souveraineté alimentaire.**

L'innovation a été ces deux dernières années mise de côté par les IAA, avec une baisse de 40% de lancement de nouveaux produits en 2022 selon Nielsen. L'année 2023 est restée à des niveaux similaires, tandis que 2024 semble heureusement inverser la tendance avec une hausse de 15% sur les trois premiers mois. À noter que l'effet cumulé sur trois ans montre un repli comparé aux années de référence.

# I DES ARBITRAGES DE CONSOMMATION QUI PERSISTENT

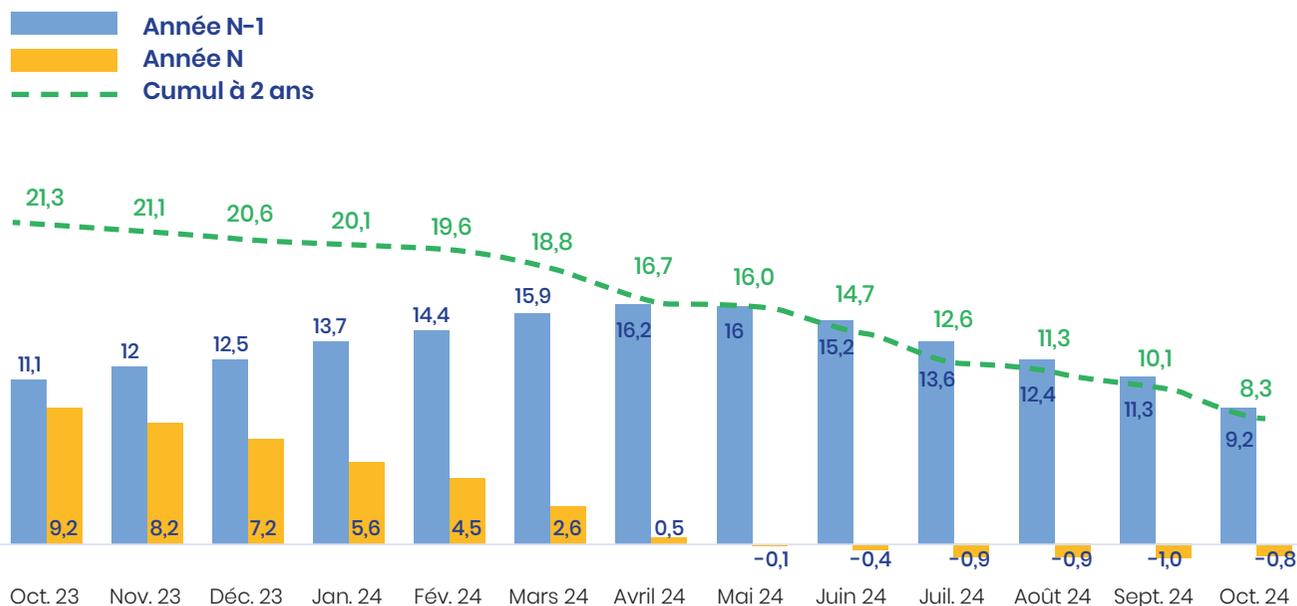
## UNE DÉCONSOMMATION QUI SE POURSUIT MALGRÉ DES PRIX À LA BAISSÉ

Depuis plus de deux ans, l'inflation alimentaire s'est largement installée dans les rayons des supermarchés, avec une hausse des prix des produits alimentaires de plus de 20% entre janvier 2022 et janvier 2024. Cette hausse inédite semble enfin s'être arrêtée. En effet, selon Circana, le mois de mai 2024 marque le début d'une déflation sur les prix des produits de grande consommation. **Depuis, la tendance à la baisse se maintient, mais pour beaucoup de consommateurs, cela ne semble pas ou peu visible en rayon.**

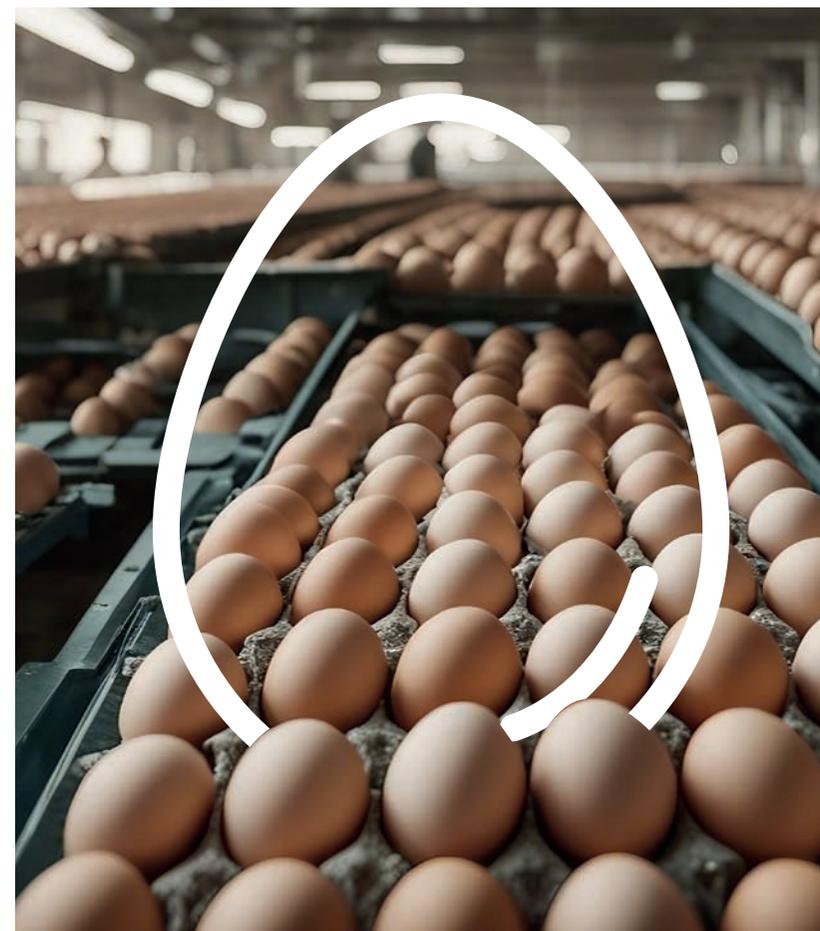
Malgré la baisse des prix, les consommateurs conservent les comportements adoptés depuis la hausse des prix en rayon et poursuivent leurs arbitrages. **Ainsi, la déconsommation reste la première réponse des Français, suivie par une descente en gamme, où la recherche du prix bas continue de guider les décisions d'achat.**

### → Inflation à 1 an - tous circuits :

Total infoscans Cencus © Alimentaire + Petit bazar (en %)



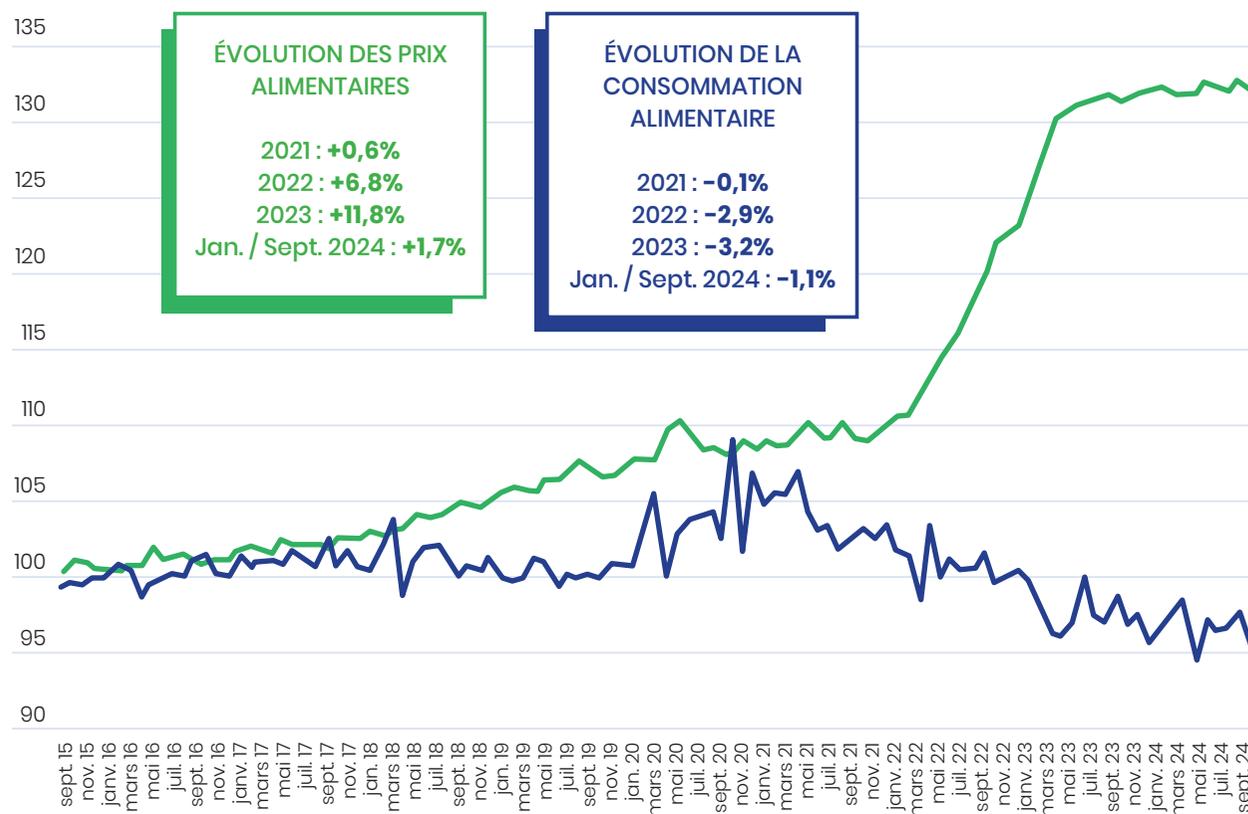
Source : Circana (Octobre 2024)



→ **Consommation alimentaire des ménages et indice des prix alimentaires à la consommation :**

Unité : Base 100 en janvier 2015

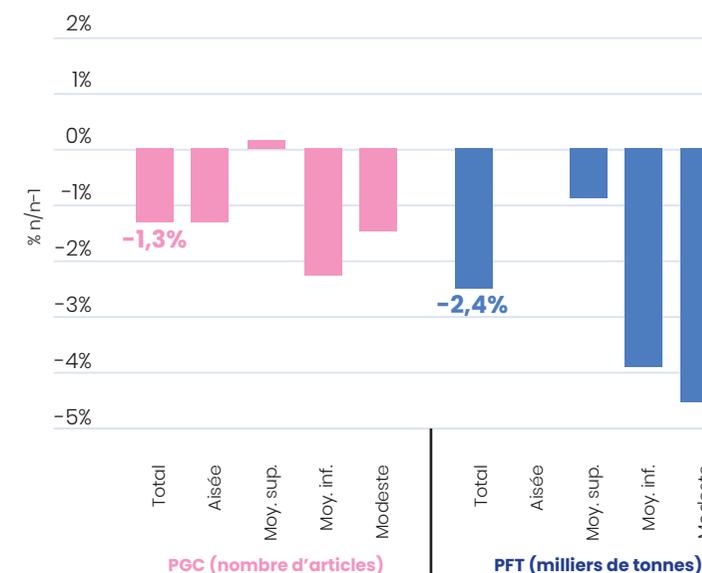
Malgré les baisses de prix enclenchées depuis mai, la consommation des produits alimentaires poursuit sa baisse. Sur les 9 premiers mois de 2024, les dépenses alimentaires des Français se sont ainsi repliées de 1,1%.



Source : Insee - FCD

→ **Quantités achetées en 2024 par catégorie de ménages :**

Cumul des 6 premiers mois 2024



Source : France Agri-Mer

Ainsi, sur les 6 premiers mois de 2024, les ménages modestes ont réduit leurs achats de produits PGC (Produits Grande Consommation) et PFT (Produits Frais Traditionnels) par rapport à la même période en 2023 (-1,5% en PGC et -4,5% en PFT).

Les ménages aisés ont également adopté des comportements de déconsommation, notamment sur les PGC (-1,3%). Pour cette catégorie, la déconsommation ne se limite donc pas à une simple question de prix, mais reflète également une volonté de réorienter leurs habitudes alimentaires.

## MARQUES DE DISTRIBUTEURS VS MARQUES NATIONALES : LE COMBAT AUTOUR DES PARTS DE MARCHÉ

La descente en gamme, associée à la déconsommation, est le deuxième arbitrage le plus plébiscité par les consommateurs. Au cours des deux dernières années, une grande majorité d'entre eux s'est orientée vers les produits « entrée de gamme » pour tenter de mieux maîtriser leur porte-monnaie. Les marques de distributeurs (MDD) ont été les grandes gagnantes et ont vu leurs ventes en volume augmenter de façon concomitante avec l'inflation, via une gestion tactique et habile de l'offre par la grande distribution.

**Cependant, depuis le mois de mars 2024, on observe une légère remontée en gamme sur les achats des ménages, avec un effet mix qui redevient positif (+0,3%).**



Sur les 7 premiers mois de 2024, les MDD ont maintenu des volumes de vente à la hausse (+11%), notamment sur les segments premiers prix. Leur prix a lui aussi augmenté de 11,2% sur la même période.

**Du côté des marques nationales, les ventes sont sur une tendance baissière depuis près de deux ans.**

### → La croissance des ventes selon les catégories de marques :

(CAD P07 2024)



Source : NielsenIQ - NielsenIQ Trends P07 2024 au 14 juillet 2024

**L'ampleur de la croissance des MDD coïncide avec les analyses des caddies des consommateurs : le panier moyen perd 1 article, passant de 12 à 11 produits, mais contient désormais 1 produit MDD supplémentaire.**

Ainsi, il n'est pas étonnant de constater la hausse des parts de marché obtenues par les marques des distributeurs. **À septembre 2024, la part de marché des MDD, tous segments confondus, atteint 36,1%, soit 3 points de plus qu'en 2021.**

## L'ESPOIR D'UNE DYNAMIQUE NOUVELLE POUR LE BIO

Entre 2015 et 2020, le marché français des produits alimentaires biologiques a connu une nette progression (environ 10% par an).

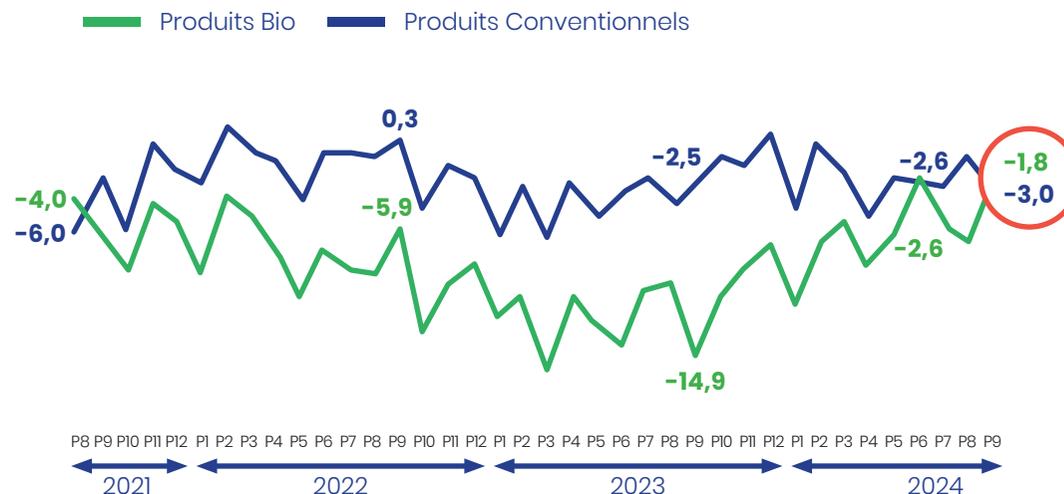
L'année 2021 marque une rupture de tendance forte avec une diminution des quantités de produits bio achetés par les ménages français. L'inflation n'a pas facilité le regain d'intérêt des consommateurs pour les produits bio et depuis, cette baisse se poursuit, mettant à mal le marché du bio.

**Depuis septembre 2024, les produits biologiques semblent cependant regagner du terrain, notamment dans les magasins spécialisés.**

En effet, la hausse des ventes est concrète, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 2,2% en 2023. La dynamique semble se poursuivre sur les 8 premiers mois de 2024, avec pour certains magasins spécialisés comme Biocoop une hausse de 7,5% des ventes.

**Si les ventes de produits bio repartent à la hausse du côté des magasins spécialisés, ce n'est pas la même tendance du côté de la GMS où les ventes restent en baisse.** Toutefois, en septembre 2024, les produits bio enregistrent une évolution en volume plus favorable que celle des produits conventionnels.

### → Évolution des volumes en hypermarchés pour les produits de grande consommation :



Circana, Inc. and Circana Group, LP.

Bien que l'évolution demeure négative, il s'agit d'une situation qui n'avait pas été observée depuis août 2021, de quoi **nourrir de beaux espoirs sur un retour progressif du bio dans les caddies des Français.** D'autant plus que la Bretagne se distingue comme la région où la part de marché du bio est la plus élevée, en ce qui concerne les ventes de PGC-FLS en GMS.



# I DES PERSPECTIVES INCERTAINES POUR 2025

## DES ÉCONOMIES DRASTIQUES ANNONCÉES DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté le 10 octobre 2024 par Antoine Armand, alors Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Laurent Saint-Martin, alors Ministre chargé du Budget et des Comptes publics. Ce texte s'inscrit dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle visant à redresser les comptes publics et ramener le déficit public à 5% du PIB d'ici 2025. En parallèle, un projet de loi de financement de la sécurité sociale a également été présenté dans l'objectif de maîtriser les dépenses de la sécurité sociale en fonction des prévisions des recettes de l'État.

**Des mesures de maîtrise budgétaire, à hauteur de 60,6 milliards d'euros, ont ainsi été proposées :**

**41,3 milliards d'euros**

pour la réduction des dépenses publiques  
(dont 14,8 milliards pour la sécurité sociale)

**19,3 milliards d'euros**

d'augmentation des recettes via différentes  
contributions fiscales

Malgré un calendrier initialement bien ficelé, les examens autour du projet de loi de finances 2025 (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ont connu certains rebondissements, parfois même inédits.

Le 5 novembre, à minuit, le gouvernement a engagé l'article 47-1 de la Constitution, mettant ainsi fin aux débats à l'Assemblée nationale autour du PLFSS. En effet, le délai de 20 jours étant dépassé, le texte a été transmis directement au Sénat. Le texte a ensuite été examiné en commission des affaires sociales, puis en séance publique. Le mercredi 27 novembre, la commission mixte paritaire a adopté le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

**Pour autant, sans majorité, Michel Barnier a finalement engagé sa responsabilité le lundi 2 décembre en recourant à l'article 49.3 de la Constitution afin de faire adopter le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Dans la foulée, le Rassemblement National et le Nouveau Front Populaire ont, chacun, déposé une motion de censure à l'encontre du gouvernement. Celle de la Gauche ayant été votée par le RN, le gouvernement a donc été démis de ses fonctions le 4 décembre 2024. Ce vote marque un moment historique et quasi inédit au sein de l'hémicycle. La dernière motion de censure adoptée remonte en effet à 1962, sous le gouvernement de Pompidou.**

Le renversement du gouvernement Barnier vient instaurer davantage d'instabilité politique dans un contexte déjà bien chancelant depuis le début d'année 2024.

Dès lors cette censure implique la nomination d'un nouveau ministre par Emmanuel Macron et la constitution d'un nouveau gouvernement. Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 d'ici le 31 décembre, le gouvernement démissionnaire a présenté le mercredi 11 décembre un projet de « loi spéciale ». Celle-ci vise à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics. Cette loi, si elle est adoptée, permettra de gérer la situation provisoirement le temps qu'un nouveau projet de loi soit voté d'ici début 2025.

**À l'heure où cette note est rédigée, nous ne connaissons pas la finalité des votes des budgets ni la composition du nouveau gouvernement d'Emmanuel Macron.**

### Récapitulatif des événements marquants autour du vote du Budget 2025

- ▶ **21 octobre** : Début de l'examen du projet de loi de finances 2025, consacré aux recettes
- ▶ **28 octobre** : Début de l'examen du projet de loi de finances de la sécurité sociale
- ▶ **5 novembre** : Utilisation de l'article 47-1 de la Constitution pour le PLFSS mettant fin à l'examen en première lecture à l'Assemblée nationale
- ▶ **2 décembre** : Recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le PLFSS
- ▶ **2 décembre** : Deux motions de censure sont déposées par le RN et le NFP
- ▶ **4 décembre** : Adoption de la motion de censure déposée par le NFP par l'hémicycle. Ce vote entraîne le rejet du PLFSS et la démission du gouvernement Barnier
- ▶ **11 décembre** : Présentation d'un projet de loi spéciale pour garantir la continuité du fonctionnement de l'État

## DE NOUVELLES TAXES QUI FRAGILISERAIENT DAVANTAGE LES IAA

Il semblerait que l'année 2024 continue à impacter fortement nos entreprises alimentaires.

En effet, le projet de loi de finances 2025 est un réel chantier d'envergure, avec plus de 3 496 amendements déposés.

Du côté du PLFSS, plus de 1 600 amendements ont été déposés. Parmi ces derniers, certains visent directement les produits alimentaires : réinstauration de la taxe soda, l'application d'une taxe sucre ou encore l'affichage du nutri-score sur les publicités alimentaires.

L'application de ces textes auprès des entreprises agroalimentaires bretonnes pourrait entraîner des conséquences économiques importantes.

C'est le cas notamment du projet de taxation des produits alimentaires ayant une quantité de sucre supérieure à 5 kg par quintal de produit. Plusieurs amendements similaires ont été déposés par des députés en faveur d'une telle taxation.

### Des entreprises ont réalisé ainsi des études d'impacts afin de calculer le coût supplémentaire que cela entraînerait :

- ▶ **Crêpes** : une hausse de 0.25€/kg
- ▶ **Pack de 4 yaourts de 125g** : une hausse de 14 centimes par pack, soit +0,28€/kg

À noter que les entreprises agroalimentaires devraient dans un second temps à nouveau négocier cette prise en compte de hausse auprès de la grande distribution, dans le cadre des traditionnelles négociations commerciales.

**À date, le futur gouvernement n'étant pas encore en place, nous ne savons pas si de telles taxes pourraient être votées en 2025. Si tel est le cas, elles viendraient accentuer davantage la fragilité des entreprises et impacter leur compétitivité déjà en baisse.**

## Redevances eau 2025

Au-delà de ces taxes prévisionnelles votées dans le cadre du budget, il est important de noter également l'augmentation très forte de la fiscalité liée à l'eau, avec le vote fin octobre de nouvelles redevances par le Comité de Bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ainsi, **3 nouvelles redevances sont créées, générant des augmentations globales allant jusqu'à multiplier par 2 ou 3 le budget « eau » de la majorité des entreprises agroalimentaires bretonnes.**

Pour découvrir plus en détail l'évolution des redevances liées aux consommations et rejets d'eau, scannez le QR code.



## Et la réindustrialisation dans tout ça ?

Entre les années 1980 et 2010, la France a connu un processus de désindustrialisation progressive, entraînant ainsi une baisse de la part de l'industrie dans le PIB national (passant de 17% en 1995 à 11% en 2017).

**Face à la prise de conscience de ce recul, la réindustrialisation du pays est devenue un objectif stratégique pour favoriser la performance économique du territoire.** Relocaliser la production sur le territoire national, améliorer la compétitivité de nos entreprises, réduire la dépendance aux importations, renforcer la souveraineté et l'autonomie stratégique, favoriser la création d'emplois industriels, tels sont les grands objectifs de la réindustrialisation.

Pour y parvenir, le soutien de l'Etat est crucial. Cela passe notamment par des aides financières incitatives destinées à faciliter la relocalisation ou l'implantation des entreprises sur le territoire français. Par ailleurs, la simplification administrative et les réformes fiscales peuvent constituer des leviers importants pour améliorer la compétitivité des entreprises. Agriculteurs et IAA restent dans l'attente et dans le besoin d'une simplification des procédures d'installation et d'agrandissements pour leurs fermes et sites industriels.

Pour autant, le combat est loin d'être gagné. Entre avril et août 2024, les fermetures de sites industriels ont été plus nombreuses que les ouvertures. Le secteur agroalimentaire n'est pas épargné avec plusieurs fermetures de sites et des restructurations en cours sur le territoire breton. L'adoption du budget 2025, toujours en cours de vote à l'heure où cette note est rédigée, laisse présager des restrictions quant aux aides accordées aux entreprises. **Cette rigueur budgétaire pourrait avoir des répercussions significatives sur les projets de restructuration ou de relocalisation de certaines entreprises.**

**Entreprendre en agroalimentaire, c'est réussir à innover aujourd'hui pour être à la hauteur des enjeux environnementaux, garantir une alimentation saine et de qualité, produite et transformée en France. Pour y parvenir, les IAA n'ont pas d'autres choix que de retrouver un processus de création de valeur vertueux afin d'engager l'ensemble de ces transitions indispensables pour entreprendre de façon durable.**

# CAPITAL HUMAIN ET ENJEUX ORGANISATIONNELS

Le contexte de l'emploi et du recrutement a nettement changé durant l'année 2024. Le taux de chômage est reparti légèrement à la hausse, l'inflation a ralenti, les tensions sur le recrutement sont revenues à des niveaux pré-crise Covid de 2020...

Les impacts du niveau d'activité des entreprises agroalimentaires, avec une baisse de volumes de production pour certaines, ont également influencé les besoins en recrutement. Les perspectives pour 2025 sont incertaines et quelques signaux sont mêmes préoccupants.



## I POINT DE CONTEXTE

**En Bretagne, le secteur agroalimentaire compte plus de 72 680 emplois directs.**



**17 265** emplois directs - Filière porcine



**11 040** emplois directs - Filière laitière



**8 450** emplois directs - Filière avicole



**4 800** emplois directs - Filière bovine



**4 540** emplois directs - Filière légumière



**1 355** emplois - Filière des grandes cultures

Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2020 & 2021

**Pour autant, la filière qui reste le premier pourvoyeur d'emplois industriels en Bretagne ; maintient son dynamisme, notamment de renouvellement des générations et continue à travailler sur ses enjeux essentiels tels que l'attractivité, la formation, la lutte contre l'absentéisme ou les réflexions autour des conditions et de l'organisation du travail pour garantir la continuité et le développement des activités.**

## MARCHÉ DE L'EMPLOI EN BRETAGNE : STABILISATION ET ÉCARTS TERRITORIAUX

Avec un nombre d'offres d'emploi qui reste conséquent (plus de 68 000 offres proposées, tous secteurs confondus, sur le site France Travail début novembre), l'année 2024 traduit une certaine stabilisation de l'emploi avec un taux de chômage oscillant autour de 6%, dans la lignée de 2023.

Ce taux de chômage est plus bas que le taux national, autour de 7,5%, mais il est important d'avoir un regard territorialisé. Certaines zones sont en effet proches du plein emploi (bassin de Vitré notamment) quand d'autres sont confrontées à un taux proche, voire dépassant, le taux national (le centre Bretagne avec le bassin de Carhaix-Plouguen en tête). **Ainsi, il convient de repenser le sourcing de candidats, notamment dans les bassins les plus tendus.**



**Annie Saulnier, Trésorière de l'ABEA et Directrice Générale de Geldelis**

*« Les initiatives visant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi permettent d'ouvrir le spectre des publics cibles. Grâce à une expérimentation alliant découverte des métiers et action de solidarité menée au sein de Geldelis, nous testons de nouvelles voies pour faire découvrir nos métiers et notre site, tout en rendant concrète notre démarche RSE ».*

**+38%** c'est l'évolution du taux d'encadrement dans l'industrie agroalimentaire entre 2009 et 2021, selon une étude APEC de novembre 2024. Le taux d'encadrement reste plus bas que dans la majorité des industries, à 9%.



### NOMBRE D'EMBAUCHES EN IAA PAR TYPES DE CONTRATS

	2023				Total 2023	2024		Total 2024 (T1+T2)
	T1	T2	T3	T4		T1	T2	
CDD de moins d'un mois	2 039	2 022	1 867	1 840	7 767	1 854	1 905	3 758
CDD de plus d'un mois	2 844	3 222	3 241	3 178	12 485	3 202	3 115	6 316
CDI	2 940	2 928	3 078	3 037	11 982	3 069	3 178	6 246
<b>Total général</b>	<b>7 823</b>	<b>8 172</b>	<b>8 185</b>	<b>8 054</b>	<b>32 235</b>	<b>8 124</b>	<b>8 197</b>	<b>16 321</b>

Source : Enquête BMO Pôle emploi 2024

À noter sur 2024, **les tensions sur le recrutement reculent nettement pour les IAA. 57% de leurs recrutements sont jugés difficiles, contre 73% en 2023** et 78% en 2022. On retrouve ainsi le niveau de 2021 (58%). Sur les deux premiers trimestres 2024, la dynamique d'embauche se maintient pour la filière bretonne, même si certaines entreprises ont rencontré des difficultés, ce qui se traduit parfois par des pertes sèches d'emplois.

## LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ ET DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour faire tomber les idées reçues sur le travail en agroalimentaire, l'ABEA a produit en 2023, avec le soutien de la Région Bretagne et de la DREETS, **un argumentaire chiffré permettant de déconstruire les préjugés sur la rémunération, l'impact environnemental, l'organisation du travail...**

L'un des axes de travail identifié, aux côtés des pratiques de rémunération et des sujets de mobilité et de logement, fut **la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT)**.

En effet, de nombreuses idées reçues persistent du côté du grand public et de potentiels candidats peuvent être freinés à l'idée de travailler dans l'agroalimentaire. Parallèlement, d'après le CNAMTS, l'industrie agroalimentaire totalise 1/4 des TMS reconnus comme maladie professionnelle. Cet enjeu de sécurisation des parcours professionnels et du maintien de l'emploi des salariés de la filière est encore davantage renforcé par l'allongement de la durée du travail actée par l'entrée en application de la dernière réforme des retraites.

Des conditions de travail dégradées affectent donc directement les équipes et la productivité de l'entreprise, mais aussi sa capacité à attirer de nouveaux talents. **Une démarche QVCT engagée et structurée est stratégique pour toute entreprise souhaitant travailler son attractivité et la fidélisation de ses salariés.**

**En termes de QVCT, l'ANACT décompose 6 champs d'actions déterminés :** la santé au travail, le contenu et l'organisation du travail, les compétences et parcours professionnels, l'égalité professionnelle, le management participatif et les relations au travail.

Les IAA se mobilisent de plus en plus sur ces sujets en structurant leurs démarches QVCT, reprenant des actions existantes et développant de nouvelles initiatives. Ces démarches, qui peuvent prendre des formes plurielles, sont potentiellement intégrables à la marque employeur de l'entreprise et impacteront alors son discours auprès des candidats et, in fine, son attractivité. **L'organisation du travail pour une meilleure prise en compte de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, l'ambiance dans l'entreprise, l'intérêt des missions et le niveau d'autonomie dans la réalisation du travail font en effet partie, avec la rémunération fixe, du top 5 des critères de choix d'un employeur pour un candidat,** selon une étude IPSOS.

En ce qui concerne la fidélisation, les actions QVCT ont un impact direct sur les facteurs de risques psychosociaux et de pénibilité et pourront ainsi, et de façon très concrète, avoir des conséquences positives sur le taux d'absentéisme, le turnover mais aussi sur le désengagement ou la démotivation.



### FOCUS SUR

#### Les caractéristiques d'une démarche QVCT, selon l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail :

- ▶ En mettant le travail en discussion, la démarche QVCT donne à chacun la possibilité de s'exprimer et d'agir pour **améliorer la façon de travailler ensemble.**
- ▶ Elle considère les **préoccupations de toutes les parties : direction, salariés et clients.**
- ▶ **Ce n'est pas une démarche additionnelle :** elle intègre et met en cohérence les actions déjà existantes en faveur d'une vision partagée de la QVCT (par exemple, les actions de prévention des RPS ou les actions d'amélioration de la qualité de service ou de production qui contribuent aux objectifs QVCT de l'entreprise).

**Une démarche QVCT se base sur des projets structurés sur le court et moyen terme au sein desquels les actions périphériques peuvent compléter un dispositif (ex : corbeille de fruits, massages,...) mais ne se suffisent pas à elles-mêmes.**



## Démarche QVCT : l'initiative de Traiteur de Paris

Traiteur de Paris a développé depuis quelques années une **démarche structurée visant à rendre les collaborateurs acteurs de leurs conditions de travail**. Cette initiative a été saluée par un prix Alim'Acteurs (dont vous retrouvez les détails à la page suivante). Intégrée à la démarche d'amélioration continue de l'entreprise, l'approche QVCT se fait sur différents axes.

Tout d'abord, **l'entreprise mène une enquête annuelle anonyme auprès de ses salariés**, sur un large éventail de thèmes : le travail et son organisation (diversité des tâches, intérêt, charge de travail, motivation, rémunération, horaires...), les conditions de travail (contraintes liées au poste, port de charge, ergonomie...), le climat social, la formation ou encore le management.

Dans un second temps, des groupes de travail sont constitués sur chacun des sites (sièges et sites de production). Ils sont composés de collaborateurs de différentes fonctions et niveaux, permettant d'avoir un panel représentatif de l'effectif. Pendant une année, **ces groupes se réunissent mensuellement pour déterminer un plan d'actions ciblant les objectifs prioritaires résultants de l'enquête**. Des actions concrètes en découlent, comme la refonte d'une chaussure de sécurité plus adaptée sur le site de la Guerche. Les résultats se traduisent notamment par un taux d'engagement plus fort des équipes, monitoré via un baromètre annuel.

## FAIRE RAYONNER LES BONNES PRATIQUES RH : L'EXEMPLE DU CONCOURS ALIM'ACTEURS

**Faire connaître les bonnes pratiques en matière de ressources humaines pour inspirer d'autres entreprises agroalimentaires tout en communiquant positivement sur les évolutions de la filière auprès du grand public**, c'est le double objectif du concours Alim'Acteurs, lancé en Bretagne par l'ABEA. Initié en Normandie et proposé par les Associations Régionales des Industries Agroalimentaires, il s'est déployé en 2024 dans 10 régions françaises.

Les IAA bretonnes ont pu candidater dans différentes catégories : Marque Employeur, Qualité de Vie et Conditions de Travail et Formation. **Leurs dossiers étaient composés de 3 parties : explication de la problématique initiale, montage du projet et résultats concrets.**

Un jury composé de l'ABEA, de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du secteur alimentaire, de l'APEC, de l'ARACT, de France Travail et des cabinets ManagerIA et Randstad Risesmart – spécialisés sur les sujets RH – s'est réuni pour examiner la douzaine de dossiers présentés. Leur choix s'est porté sur 4 pratiques, dont 2 ex-aequo sur la catégorie « Marque Employeur » :



### CATÉGORIE QVCT

**Traiteur de Paris**

**Traiteur de Paris**  
pour son projet  
« Intégrer les collaborateurs  
et les rendre acteurs  
de leurs conditions de travail »

### CATÉGORIE FORMATION



**MERALLIANCE**

**Meralliance-Thai Union**  
pour son projet  
« Création d'un centre  
de formation interne  
– La Thai Union Academy »

### CATÉGORIE MARQUE EMPLOYEUR

**FRONERI**

**Froneri**  
pour son projet  
« Processus d'accueil  
et d'intégration des nouveaux  
salariés »

### CATÉGORIE MARQUE EMPLOYEUR



**la belle-iloise**  
LA CONSERVIERIE

**La Conserverie la Belle-Iloise**  
pour son projet  
« Utilisation d'une méthode  
d'amélioration continue pour  
améliorer l'attractivité »

**Ce concours permet d'incarner la mobilisation des IAA pour faire évoluer leurs pratiques RH. Cela permet d'améliorer leur attractivité mais aussi, et surtout, de sécuriser les parcours professionnels de leurs collaborateurs en leur permettant de travailler dans des conditions de travail toujours optimisées.**

**Pour tout comprendre de ces bonnes pratiques – situations et enjeux adressés, cheminements des projets et résultats concrets – consultez les vidéos disponibles sur Youtube :**



## RESTRUCTURATIONS : DES SIGNAUX INQUIÉTANTS SUR L'EMPLOI

Les données 2024 sur le maintien du dynamisme du recrutement et de l'emploi ne doivent pas occulter une réalité : l'accélération des restructurations dans l'industrie et notamment en agroalimentaire. Cette tendance se traduit par des fermetures de sites : celle de Saupiquet à Quimper (+150 salariés) ou de Quintin Viandes (+30 salariés). Autre constat : **les entreprises se recentrent sur des activités historiques ou cœurs de métiers dans une logique de recherche de rentabilité.** La situation économique et les enjeux du moment et à venir, évoqués dans cette Note de Tendances, créent de l'incertitude et impactent directement la capacité des entreprises à maintenir certaines activités.

L'année 2025 pourrait malheureusement voir d'autres acteurs industriels rencontrer des difficultés poussant à envisager des restructurations ou des fermetures. **L'ABEA sera vigilante et mobilisée pour accompagner les IAA bretonnes et engager dès que possible le dialogue avec les partenaires sociaux et les territoires concernés, notamment l'État et la Région, afin d'anticiper un maximum les impacts et organiser le collectif autour de ce type de situation.**



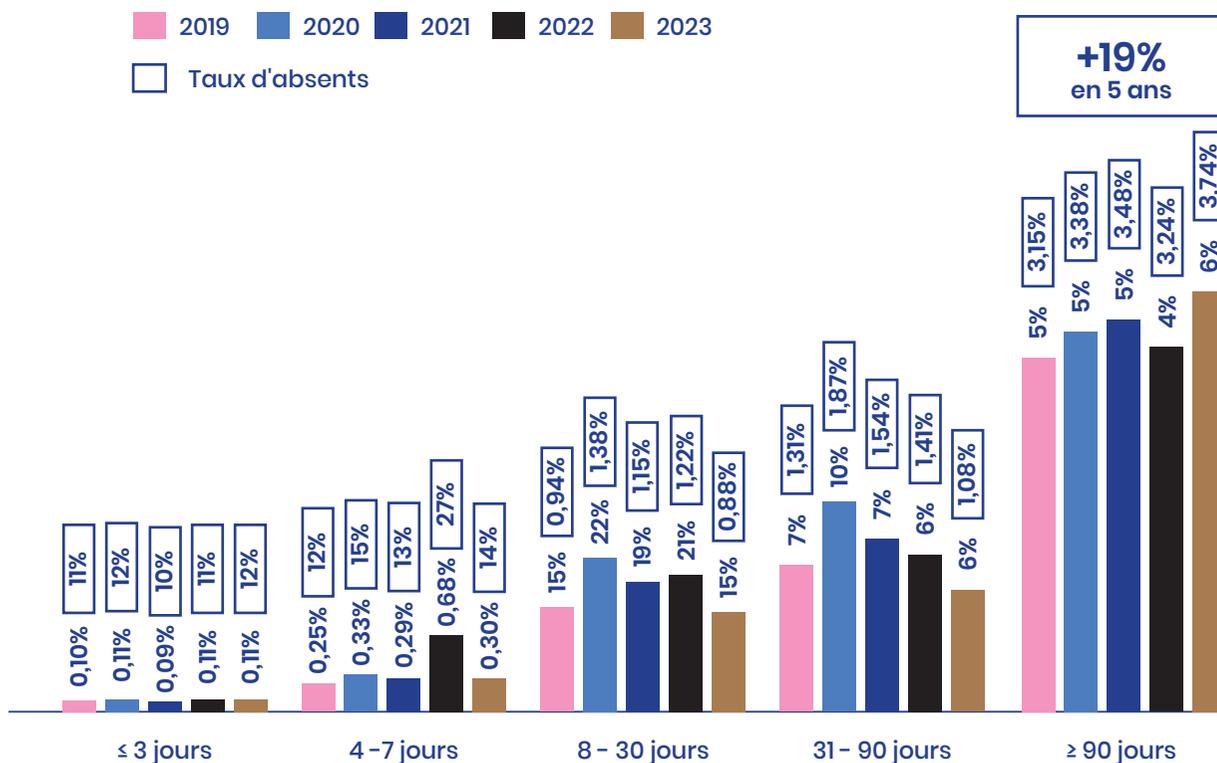


## FOCUS SUR L'ABSENTÉISME

L'absentéisme représente les absences pour lesquelles un salarié n'est pas à son poste de travail et qui pourraient être évitées, ce qui exclut certaines absences comme le congé maternité par exemple. C'est un sujet qui revient fréquemment dans les échanges de la Commission RH de l'ABEA. Il a des impacts sur la gestion des plannings et des équipes et donc sur la productivité ou la motivation. Il peut aussi avoir un impact social et financier conséquent lorsqu'il concerne, entre autres, des accidents ou maladies du travail. Que ce soit dans des logiques de santé et de sécurité au travail, d'engagement des équipes ou de performance globale, l'absentéisme est un élément à prendre en compte et sur lequel les industries alimentaires doivent travailler.

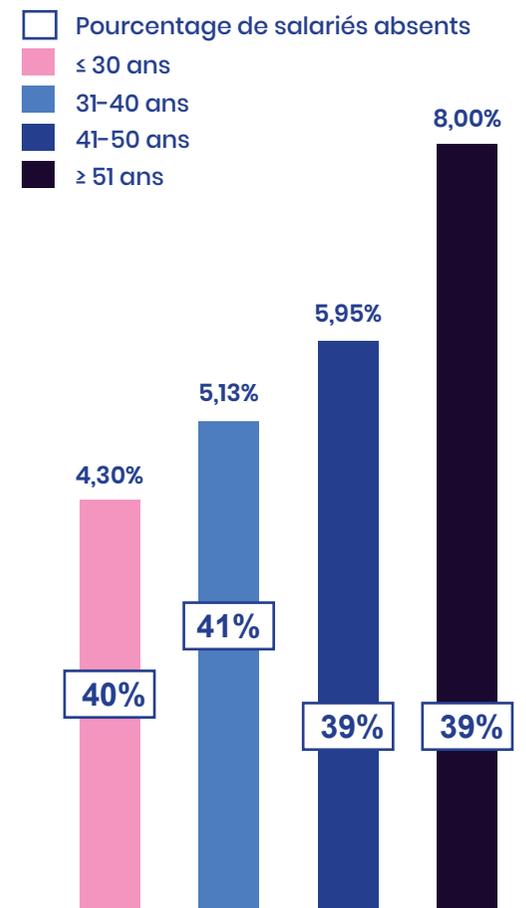
Ayming, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, propose annuellement un baromètre sur ce sujet et a réalisé, en 2024, un focus spécifique sur l'industrie agroalimentaire. Quelques points clés en ressortent, qui permettent d'éclairer sur cette notion :

### → Dégradation de l'absentéisme de longue durée



L'étude fait le constat de moins de salariés absents, mais un absentéisme de longue durée (+90 jours) qui s'aggrave avec une croissance de 19% sur les 5 dernières années, ce qui alourdit fortement les coûts indirects liés à l'absence (recouvrement IJSS, prévoyance, remplacements...). L'industrie agroalimentaire est la plus impactée par l'absentéisme de plus de 90 jours.

### → L'absentéisme en agroalimentaire par catégorie d'âge en 2023



**6,11%** c'est le taux d'absentéisme en 2023, identique entre l'agroalimentaire et l'industrie nationale, en baisse en comparaison à 2020, 2021 et 2022.

**8%** c'est le taux d'absentéisme en agroalimentaire pour la population des +51 ans.

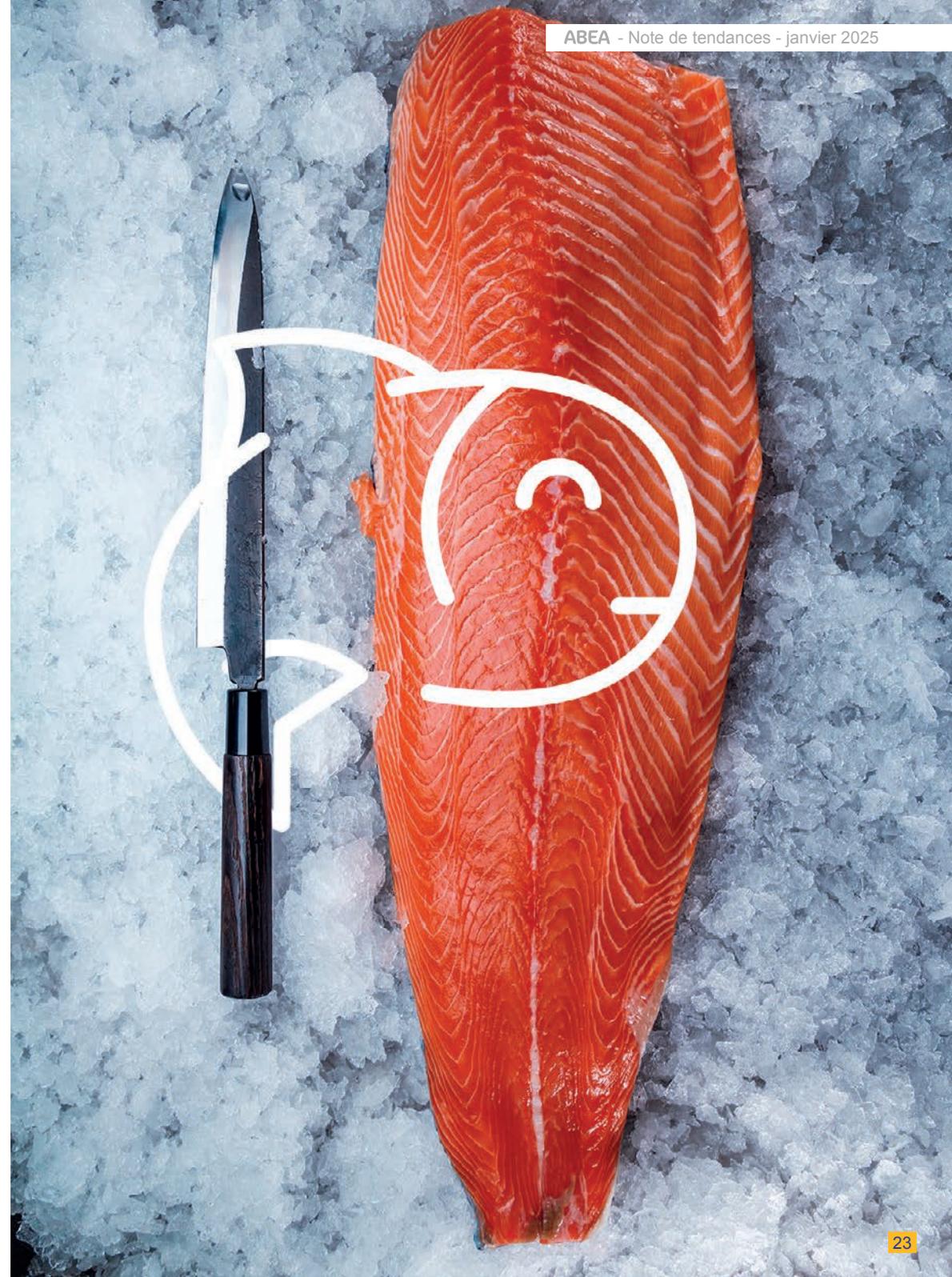
**60%** c'est le taux de salariés qui n'ont pas été absents en 2023, soit la majorité des équipes. Travailler l'absentéisme passe également par le dialogue avec les présents pour comprendre les facteurs clés générateurs d'engagement et de mobilisation.

Concernant les arrêts pour accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP), **les chiffres agroalimentaires sont au-dessus de la moyenne nationale en 2023 : 0,92% contre 0,84% pour les AT ; 0,45% contre 0,19% pour les MP. Le taux de sinistralité est significativement plus haut** en industrie agroalimentaire, comparé à l'industrie au global.

En tenant compte de ces tendances et en considérant l'allongement de la durée de travail liée à la réforme des retraites,

"il ressort comme essentiel de travailler sur le dernier tiers de carrière pour garantir la sécurisation des parcours et le maintien dans l'emploi des salariés les plus âgés".

Intégrée à la démarche proactive de l'ABEA sur la QVCT, la thématique de la lutte contre l'absentéisme est notamment abordée par le retour d'expériences et d'expérimentations probantes, mais aussi par la mise en place d'un cycle de webinaires, avec le cabinet Randstad Risesmart, visant à travailler la culture prévention au sein des IAA.





## L'USINE 4.0, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**L'usine 4.0 ou usine du futur, c'est une usine connectée, robotisée et intelligente.**

C'est l'usine qui se met au service des hommes et des femmes en «augmentant» leurs connaissances et leurs compétences. On peut aussi avancer que la «révolution» 4.0 concerne la digitalisation des usines dans la globalité de leurs process.

# PERFORMANCE INDUSTRIELLE & USINE 4.0

Les bouleversements successifs post crise Covid-19 ont nettement impacté le quotidien des directions industrielles, des responsables de production et des process en IAA. Gestion de l'énergie, de l'eau et des utilités, hausse des coûts des matières premières, des emballages, gestion des ressources humaines en production...

Le millefeuille des défis ne cesse de s'épaissir pour ces fonctions, au cœur des enjeux de production, de ressources humaines, d'achats ou commerciaux. Ces changements de paradigmes impactent les process mais aussi le management, notamment de proximité, en exerçant une pression multifactorielle.

## LA DONNÉE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE EN IAA

**La performance industrielle des IAA se retrouve directement touchée et parfois chahutée dans un environnement complexe :**

- ▶ **Impacts en production** des tensions sur le recrutement, la fidélisation, l'évolution des attentes des collaborateurs...
- ▶ Crispation sur la **ressource en eau**
- ▶ Sécurisation et réduction des **consommations d'énergie**
- ▶ Nécessité de **maintenir des coûts et des qualités de production optimaux** dans un contexte de prix des matières premières en hausse et de négociations commerciales tendues
- ▶ **Nécessité d'adapter** l'outil industriel vers plus d'ergonomie et d'automatisation pour faciliter le travail des équipes en production

Pour trouver le point d'équilibre reliant efficacité et efficience, les IAA se doivent d'adresser différentes dimensions : coût, qualité, délai, flexibilité, innovation et soutenabilité. Pour ce faire, il est essentiel que chaque collaborateur puisse, à son niveau, avoir des informations pertinentes et ajustées, lui permettant d'atteindre ses objectifs.

**C'est l'un des défis du moment pour les IAA bretonnes et la façon dont elles envisagent l'usine agro de demain.** En effet, les entreprises sont bien souvent fournies en données, grâce à différents types de capteurs ou indicateurs. Pour autant, qualifier cette donnée et la rendre accessible au bon moment tout en l'adaptant aux besoins du collaborateur n'est pas toujours aisé.

## LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EN PRODUCTION ET LE MANAGEMENT INTERMÉDIAIRE

### Prenons le cas d'une donnée énergétique :

- ▶ **Pour la maintenance**, elle permettra de faire un lien entre les consommations et l'occupation
- ▶ **Pour la comptabilité**, elle permettra de mettre en relation les consommations et les factures, sur une base mensuelle
- ▶ **Pour la production**, elle pourra rapprocher les consommations de la productivité, potentiellement en temps réel
- ▶ **Pour la direction**, elle permettra d'envisager la politique de l'entreprise (démarche RSE, optimisation CAPEX...)

Le challenge est donc, pour beaucoup d'entre elles, de qualifier ces données et de les exploiter de façon efficace et adaptée aux différents services et à chaque niveaux de responsabilités. Que ce soit pour un opérateur de production ou pour un poste de direction industrielle, une donnée qualifiée et de qualité, diffusée au bon moment est un levier de succès pour tendre vers l'excellence opérationnelle.



**La rédaction d'un cahier des charges est une étape incontournable pour concevoir des outils apportant des données qualifiées aux équipes. Celui-ci devra se concentrer sur les besoins de l'utilisateur : quelles fins, avec quelles données, via quel moyen et comment y parvenir.**

**Ces outils participeront alors à l'optimisation du pilotage des missions quotidiennes et influenceront positivement la performance industrielle de l'entreprise.**

Nous l'avons vu plus tôt dans cette Note de Tendances, le capital humain et la gestion des organisations est un sujet majeur pour les IAA. Au-delà de l'approche macro de la question, il est intéressant d'avoir un regard spécifique sur ces enjeux dans le cadre de la production agroalimentaire.

La production représente une part importante des effectifs des IAA bretonnes, allant de 60 à 70% des effectifs selon les estimations de l'ABEA.

De par son organisation, ses process, ses impératifs, la production est confrontée à des enjeux particuliers ou renforcés en ce qui concerne la gestion des équipes. **L'attractivité des métiers de la production** est un véritable challenge. Le top 3 des métiers jugés les plus difficiles à recruter en IAA concerne directement la production. Les a priori sur les conditions de travail, la pénibilité, les horaires postés ou répétitifs ne facilitent pas les recrutements. Avec des activités agroalimentaires qui travaillent de la matière première agricole ou issue de la mer, **l'organisation du travail en production implique des horaires et des contraintes spécifiques. La rémunération est un sujet majeur pour ces équipes**, où les périphériques de rémunération (primes, participation, intéressement...) jouent un levier non négligeable pour accompagner le pouvoir d'achat des collaborateurs.

Alors que les tensions sur le recrutement tendent à baisser, notamment sur les opérateurs de production, **l'enjeu du moment porte sur le recrutement du management intermédiaire**. Ce management de proximité se retrouve dans une situation de contraintes fortes, que ce soit en production, en maintenance, en qualité ou R&D ; et les IAA partagent le même constat : les chefs d'équipes sont fréquemment de bons techniciens qui ont été promus et amenés à encadrer des équipes, tenant leur légitimité de leur expertise. Pour autant, les IAA ont besoin de compléter ces connaissances techniques avec des compétences managériales. Celles-ci incluent la communication auprès des équipes, l'apport d'un leadership clair permettant d'embarquer les collaborateurs et de gérer les conflits, et des compétences organisationnelles et décisionnelles. En développant cette approche, plusieurs objectifs sont poursuivis comme la sécurisation des parcours professionnels, le maintien de l'engagement et de la motivation, la baisse du turnover et de l'absentéisme mais aussi la recherche de performance en termes de productivité.

Pour pallier les difficultés de recrutement sur ces profils, les IAA peuvent continuer de faire de la promotion interne mais il convient alors de mettre en place une approche adaptée. Cela peut passer par l'accompagnement des néo-managers via le recours à un cabinet spécialisé, ou encore par la possibilité d'un retour en arrière possible après une période d'essai non concluante sur le nouveau poste. A l'externe, **les profils alliant expertise technique, connaissance de l'agroalimentaire et compétences managériales ne sont pas légions. Il est alors crucial pour les IAA de s'ouvrir à des recrutements externes sur des profils de managers n'ayant pas encore acquis les compétences techniques.**

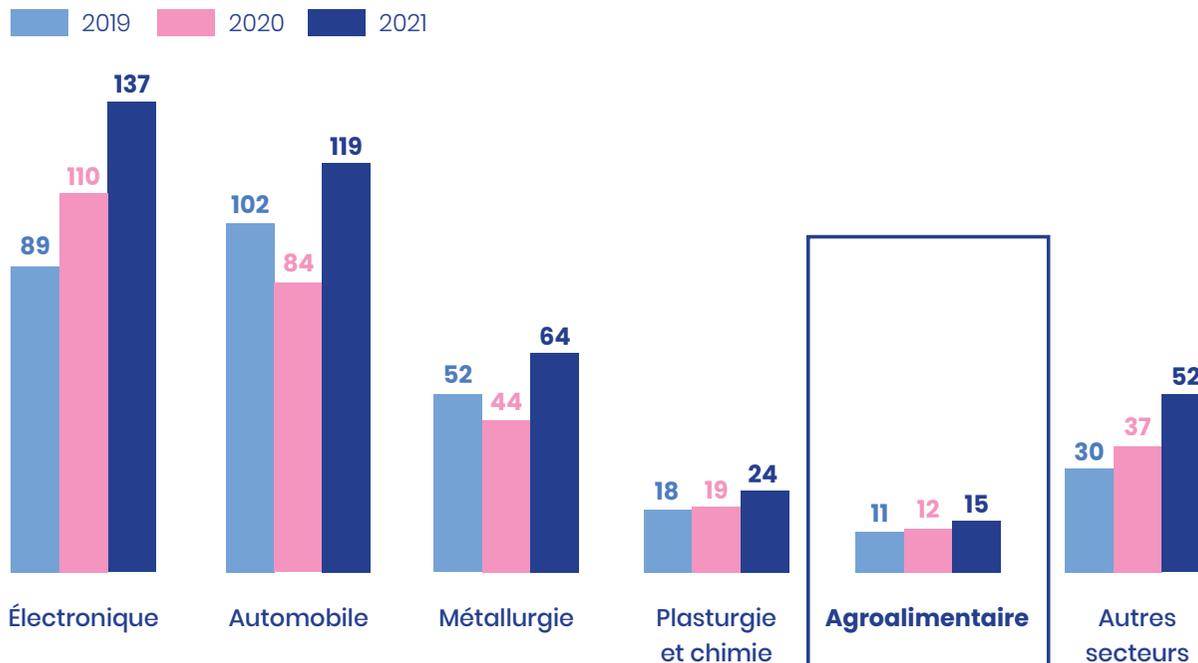
# I LA ROBOTISATION DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

**62%** des IAA bretonnes et ligériennes déclarent être équipées d'au moins un robot.\*

\*source : étude ABEA / LIGERIAA menée en novembre 2023 auprès de 34 sites agroalimentaires

Quand on parle d'usine du futur, on peut facilement être amené à réduire celle-ci à une usine robotisée. S'il est vrai que la première chaîne de production entièrement automatisée – et donc robotisée – remonte à 1972, leur utilisation massive s'est d'abord faite dans certains secteurs industriels comme l'automobile ou l'électronique, avant de se développer dans l'agroalimentaire. Les évolutions technologiques récentes permettant une meilleure application des robots dans le milieu agroalimentaire, couplées à la volonté de travailler à limiter la pénibilité de certains postes, poussent les industries agroalimentaires à une plus forte appropriation de ces technologies.

## → Installations annuelles de robots industriels dans le monde par secteur d'activité – en millier d'unités\*



**49 312**

robots installés en France en 2022, tous secteurs confondus. Avec 5 945 robots entre 2020 et 2022, le parc est en croissance de 10% en 3 ans. Comparativement, l'Allemagne a un parc de 245 008 robots, l'Italie de 89 330 unités.\*

\*Données IFR 2022

**Aujourd'hui, les robots interviennent dans toutes les filières agroalimentaires dans 2 environnements distincts :**

- ▶ **Environnement primaire, sur produit nu.** On trouve aujourd'hui des robots aptes à travailler dans des environnements contraints (résistance aux produits de nettoyage, à la corrosion, aspect lisse...) et dont l'évolution technologique offre de nouvelles applications : désossage et découpe de jambon, manipulation de produits aux textures sensibles et variables grâce à des préhenseurs adaptés à la dépose de pièces par exemple.
- ▶ **Environnement secondaire, produit emballé et fin de ligne.** Les robots peuvent être utilisés pour de l'emballage, du pick & place, de l'ensachage ou encore de la palettisation. C'est d'ailleurs en fin de ligne de production que l'on retrouve fréquemment des robots dans les entreprises agroalimentaires bretonnes.



## FOCUS SUR

### L'utilisation de l'IA dans l'industrie :

**6%** c'est le taux de TPE PME agroalimentaires indiquant avoir recours à des solutions d'intelligence artificielle en 2024. En comparaison, elles sont 40% dans le secteur du numérique, 4% en agriculture. L'intelligence artificielle générative est en tête des usages (10%), suivie des chatbots et assistants (5%). On trouve ensuite des solutions autour de l'automatisation de tâches, de l'analyse de données ou de documents (3% chacune). Enfin, le contrôle qualité et la détection des anomalies sont utilisés de façon très limitée (1%).

Source : Baromètre France Num 2024

## 6 raisons pour robotiser :



**1 :** Réduire les coûts de production, les stocks et les en-cours



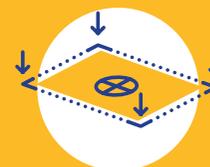
**2 :** Améliorer la qualité de la production de façon durable, réduire le taux de rebuts et augmenter le rendement



**3 :** Améliorer la qualité des postes de travail des opérateurs, agir sur la pénibilité et réduire le taux de rotation de la main d'œuvre tout en impactant positivement les capacités à attirer et recruter



**4 :** Accroître les volumes de production et la flexibilité des lignes



**5 :** Réduire la surface au sol utilisée



**6 :** Améliorer la sécurité alimentaire et l'hygiène

# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

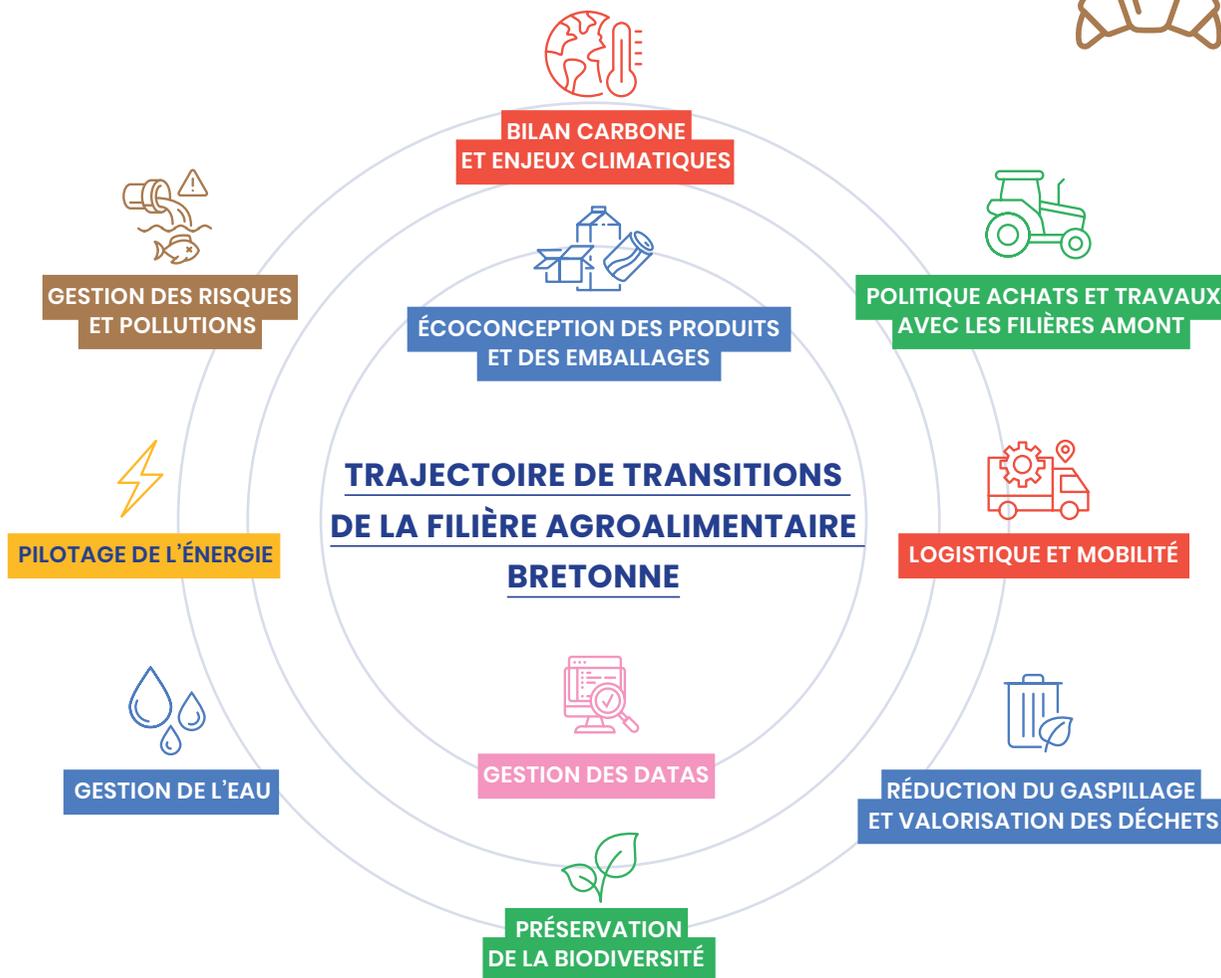
La filière agroalimentaire bretonne a aujourd'hui dépassé la phase de sensibilisation autour des transitions environnementales. Les entreprises agroalimentaires bretonnes sont toutes mobilisées pour agir quels que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activités.

En effet, les transitions sont une nécessité, bien qu'il faille cependant avoir conscience qu'elles ne permettront pas la différenciation et la création de valeur. De plus, le coût des transitions est colossal : il est donc impératif de retrouver de la compétitivité et de créer de la valeur pour financer ces transitions.

L'ambition de l'ABEA sur la décarbonation et la trajectoire de transitions de la filière agroalimentaire bretonne est de proposer une méthode, partagée et concertée, pour :

- ▶ **Analyser** (veille réglementaire et technique, récolte de données, suivi d'indicateurs)
- ▶ **Accélérer** collectivement les initiatives des entreprises (partages d'expériences, programmes collectifs, formations)
- ▶ **Être chef de file régional et national** sur des thématiques émergentes d'intérêt collectif (ex : REUSE)

Cette méthode permet d'identifier des leviers d'actions, à court et moyen termes selon 3 dimensions (entreprises, filières et territoires). Ils se déclinent en une feuille de route autour de 10 thématiques prioritaires pour les entreprises.





## FOCUS MÉTHODE

Aborder la planification écologique et les transitions de la filière alimentaire « de la fourche à la fourchette » ne nous paraît pas être une approche pleinement adaptée au territoire breton.

L'approche de la transition écologique doit se décliner à travers 2 trajectoires, à traiter de façon concomitante :

- ▶ La trajectoire concernant la production et la transformation
- ▶ La trajectoire concernant l'alimentation

En effet, la production bretonne dépasse l'alimentation des bretons (la filière agri agro bretonne nourrit 1 français sur 3). Le rayonnement de la filière agroalimentaire bretonne au-delà de l'alimentation des bretons s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- des conditions géographiques et climatiques favorables au développement de l'agriculture, et de fait d'entreprises agroalimentaires
- un savoir-faire historique en découlant
- des modèles économiques permettant de produire en grands volumes

## I DES ENJEUX MAJEURS SUR LA GESTION DE L'EAU

### L'EAU : UNE RESSOURCE FRAGILE ET INDISPENSABLE À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'eau joue un rôle essentiel et indispensable dans le fonctionnement des entreprises de transformation agroalimentaire, notamment pour garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires produites. Cette ressource est utilisée à différentes étapes du processus de production et pour différents usages.

**Le premier poste d'utilisation de l'eau dans les entreprises agroalimentaires est le nettoyage**, qui mobilise en moyenne près de la moitié des volumes d'eau prélevés par entreprise. Selon les filières de production, la part des volumes d'eau mobilisés pour le nettoyage est variable. Elle peut monter jusqu'à 80, voire 85% dans certaines entreprises. Le nettoyage est une étape cruciale pour assurer la qualité, la sécurité et l'hygiène des produits alimentaires tout au long de leur fabrication.

**Cependant, l'équilibre entre sécurité sanitaire et consommation minimale d'eau est un objectif constant pour les entreprises agroalimentaires.**

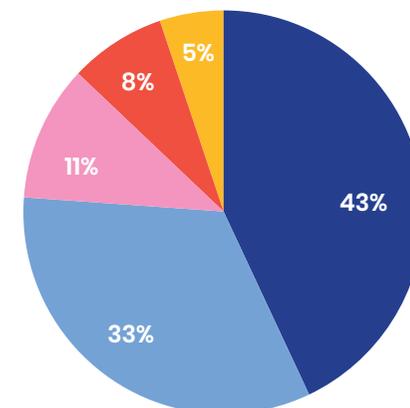
Elles s'efforcent de trouver des solutions innovantes et durables pour maintenir la qualité et la sécurité des produits alimentaires tout en préservant les ressources en eau.

#### → Les usages de l'eau dans les IAA :

**1<sup>er</sup> poste : 43% de l'eau est utilisée pour les opérations de nettoyage**

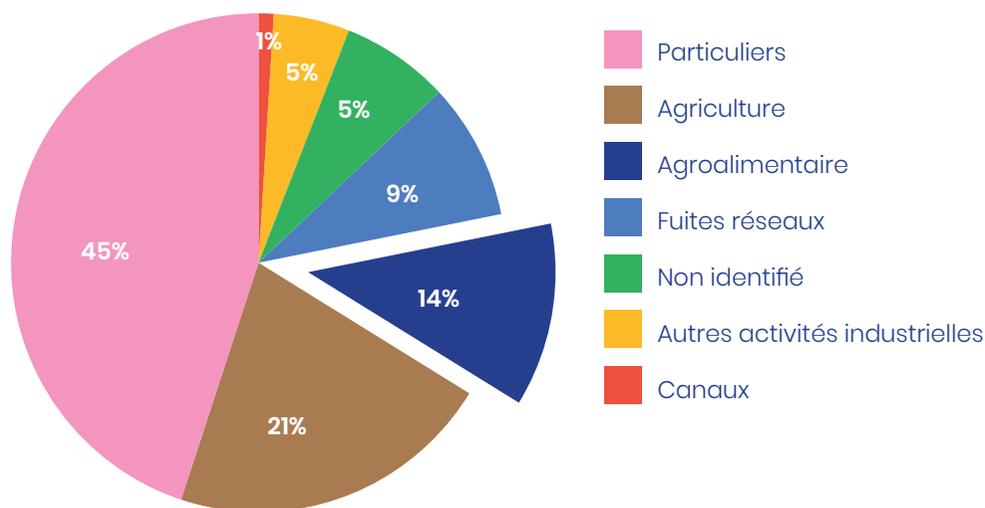


Source : « L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne », Enquête ABEA, novembre 2023



**Il est à noter que les entreprises agroalimentaires peuvent également être productrices d'eau**, puisque certains process permettent d'extraire l'eau des matières premières alimentaires. C'est par exemple le cas des laiteries ou encore des sucreries.

→ Répartition des prélèvements d'eau en Bretagne par usagers :



**14%**

**Part des prélèvements des IAA dans les prélèvements totaux de l'ensemble des usagers bretons**

Les IAA représentent 74% des prélèvements des activités industrielles en Bretagne

**98%**

**de l'eau prélevée par les IAA est restituée au milieu naturel**

**LES IAA SONT ENGAGÉES DE LONGUE DATE SUR LA GESTION ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU**

Conscientes de leur impact sur la ressource, les entreprises agroalimentaires sont déjà fortement engagées dans des politiques de gestion quantitative de l'eau et travaillent depuis de nombreuses années sur le sujet des économies d'eau, en appliquant par ordre de priorité les 3 R :

- 1 Réduction à la source
- 2 Recyclage dans les processus
- 3 Recyclage des eaux usées traitées

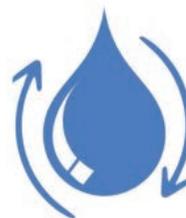
Source : « L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne », Enquête ABEA, novembre 2023

**78%** des IAA ont diminué ou stabilisé leurs prélèvements depuis 5 ans

**1 Réduire à la source**

**84%** des IAA ont amélioré ou stabilisé leur performance hydrique depuis 5 ans

**2 Recycler dans les processus**



**55%** des entreprises ont mis en place des boucles de recyclage dans les processus

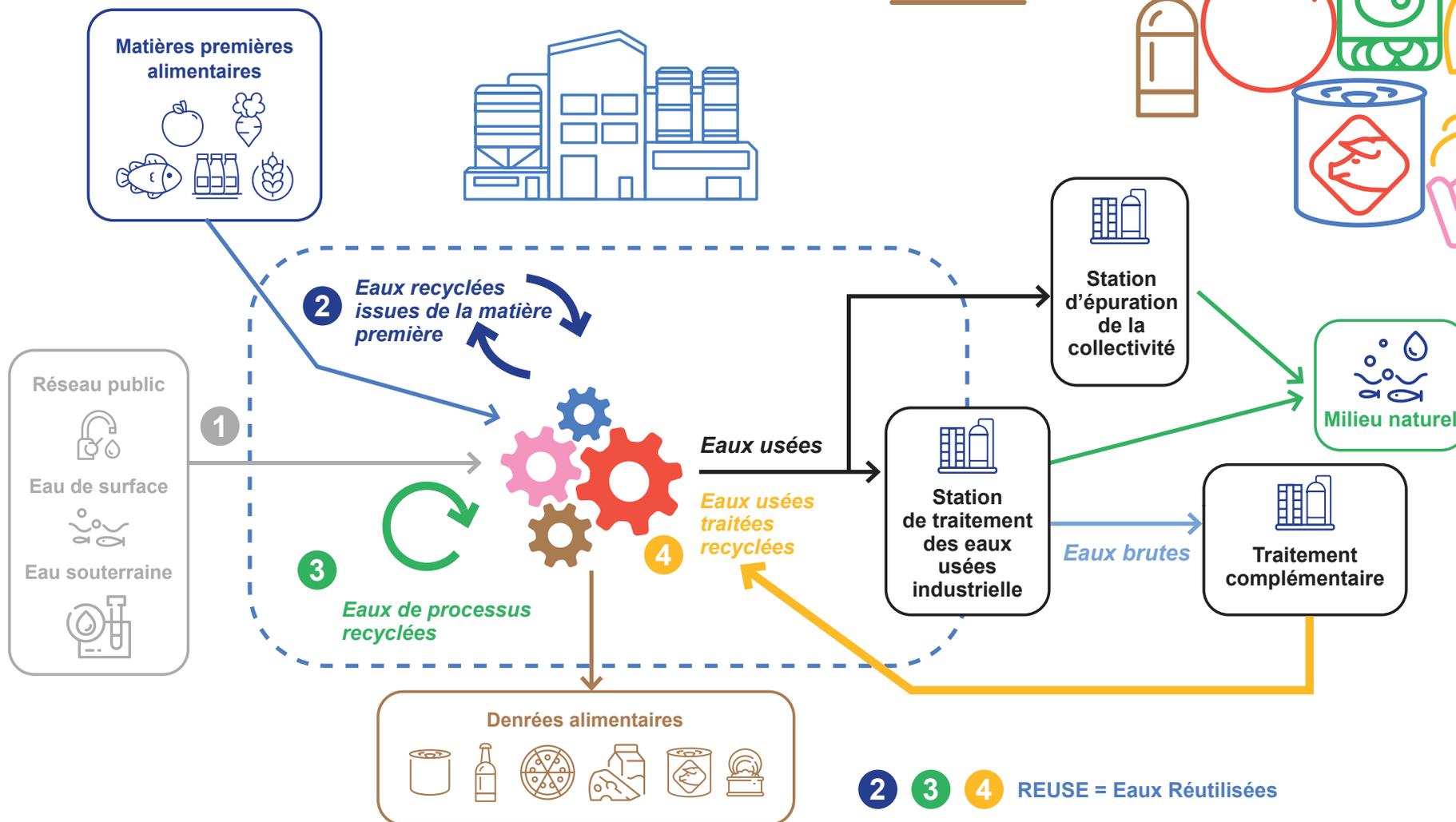
1 entreprise qui recycle les eaux de processus économise en moyenne 60 000m<sup>3</sup>/an

**3 Recycler les eaux usées traitées**

**45%** des entreprises ont des projets de recyclage des eaux usées traitées

1 projet de recyclage des eaux usées traitées peut permettre d'économiser 20 à 25% du prélèvement

→ Les cycles de l'eau dans les IAA :



À noter que le terme « REUSE » définit la « réutilisation de l'eau », qui englobe les différents types de recyclages possibles : 2, 3 et 4 sur le schéma ci-dessus.

Le terme REUT est un acronyme signifiant Recyclage des Eaux Usées Traitées. Il ne correspond qu'au point 4 du schéma.

## LE RECYCLAGE DES EAUX USÉES TRAITÉES ET DES EAUX ISSUES DES MATIÈRES PREMIÈRES : DES NOUVEAUX LEVIERS MAJEURS POUR ÉCONOMISER LA RESSOURCE

**Pour aller plus loin dans leurs actions d'économies d'eau, les entreprises agroalimentaires souhaitent depuis de nombreuses années pouvoir réutiliser l'ensemble de leurs eaux** et notamment les eaux issues de la matière première (par exemple les ECML : eaux de concentration de la matière laitière), ainsi que les eaux usées traitées.

En effet, bien que possible pour des usages techniques (tours de refroidissement par exemple), ou du prélavage dans le cas des ECML, le recyclage des eaux issues de la matière première et des eaux usées traitées restait, jusqu'en 2024, interdit en France dans le champ de la transformation des denrées alimentaires, contrairement à d'autres pays européens comme la Belgique.

**Les nouveaux textes publiés en 2024 (Décret n°2024-33 ; Décret n°2024-769 et Arrêté d'application) ouvrent de belles perspectives pour aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau par les entreprises agroalimentaires.**

- ▶ S'agissant des eaux issues de la matière première, ces textes autorisent leur valorisation au maximum, y compris comme ingrédient. Pour l'industrie laitière, selon une étude de l'Association de la Transformation Laitière Française (ATLA), seulement 5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux issues du lait sont actuellement valorisés sur un volume total produit de 16 millions de m<sup>3</sup>. Le gisement potentiel utilisable avec cette évolution réglementaire dépasse ainsi les 10 millions de m<sup>3</sup> à l'échelle nationale.
- ▶ Les perspectives qui s'ouvrent sur le recyclage des eaux usées traitées sont également conséquentes pour réduire les prélèvements d'eau. Ce recyclage des eaux usées traitées n'offre en aucune manière une nouvelle ressource en eau, mais représente une alternative aux prélèvements, l'eau ayant déjà été soutirée du milieu. **28 des plus importants sites agroalimentaires de Bretagne sont prêts à mettre en place la réutilisation de l'eau pour une baisse annuelle des prélèvements estimée à terme à 2,5 millions de m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle de la ville de Vannes. À moyen terme, les économies d'eau envisageables sont de l'ordre de 20 à 25%.** C'est sur le poste de nettoyage que l'impact de la nouvelle réglementation sera à la fois le plus massif et le plus rapide : il mobilise 43% des prélèvements de l'eau des entreprises du secteur et ne pouvait jusqu'ici s'effectuer qu'avec de l'eau potable issue du milieu naturel. Aujourd'hui, cette eau potable pourra être substituée par une eau réutilisée. **45% des entreprises agroalimentaires bretonnes ont actuellement des projets de réutilisation de l'eau.**



**Olivier Clanchin, Vice-Président de l'ABEA en charge de l'environnement et Président d'Olga**

*« Cette évolution réglementaire majeure est le fruit des nombreuses années de mobilisation de l'ABEA, en particulier des entreprises membres du collectif « eau propre » piloté par Clothilde d'Argentré, de la Commission environnement et du Conseil d'Administration, avec l'ensemble de nos partenaires. Nous arrivons enfin à l'aboutissement de notre plaidoyer en faveur de la REUSE en IAA, initié en 2019 ! ».*

**Nous restons cependant mobilisés et vigilants quant à 3 points essentiels sur ce sujet REUSE :**

- ▶ Les formalités administratives de déclaration des usages de recyclage des eaux de process existants sont très lourdes, notamment pour les PME, qui vont avoir besoin de temps pour se mettre en conformité.
- ▶ Les projets REUSE nécessitent des investissements très importants (au-delà du million d'euro), ainsi que des temps de travaux conséquents et un temps d'instruction administratif incompressible. Il est donc raisonnable de penser que les premiers projets aboutiront au plus tôt à l'été 2026.
- ▶ Etant donné les montants d'investissements nécessaires et l'attente de l'Etat quant à un développement des projets, il est nécessaire que des dispositifs d'accompagnement des entreprises puissent se mettre en place, notamment via les Agences de l'Eau.

## POUR ALLER PLUS LOIN

L'ABEA et Aquaprox I-tech ont rédigé un décryptage croisé des perspectives ouvertes par les évolutions réglementaires 2024 sur la REUSE dans les IAA.



Ce guide vous accompagnera dans le décryptage des textes réglementaires publiés en 2024 et dans le montage de votre projet.

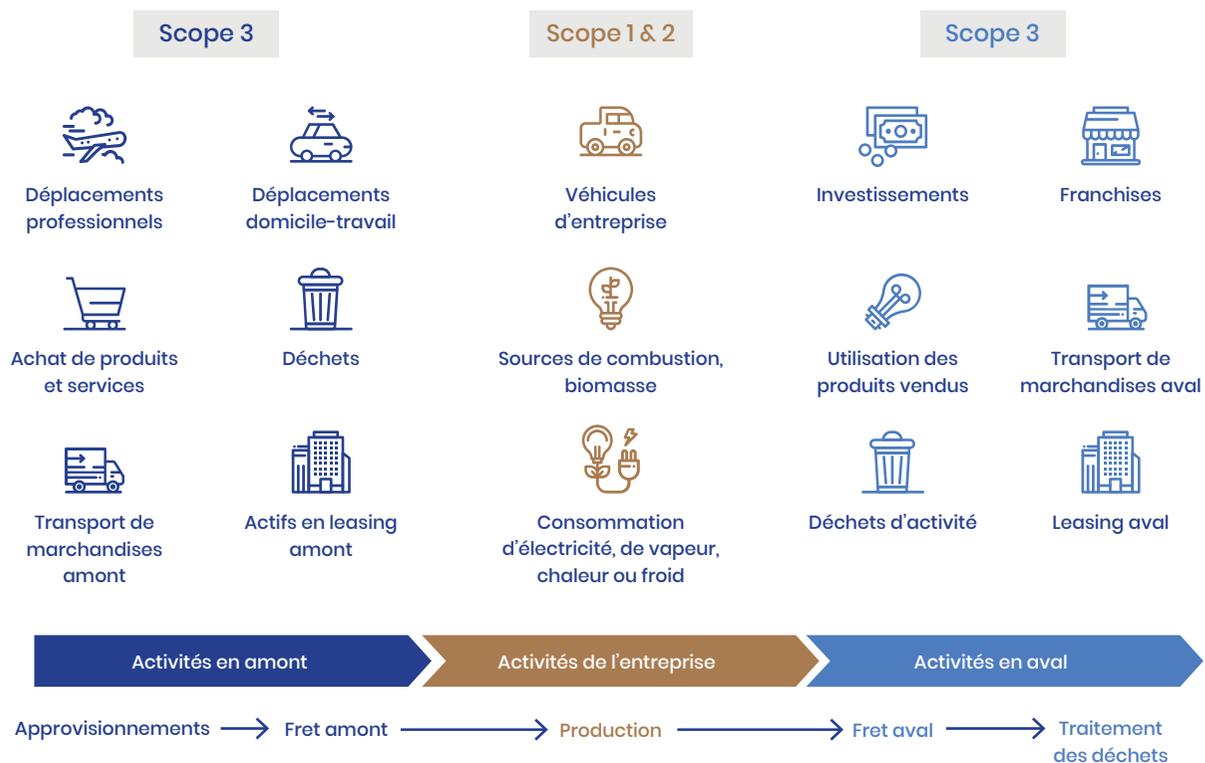


# UN FORT ENGAGEMENT DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE BRETONNE DANS LA DÉCARBONATION

→ Sans surprise, le Scope 3 pèse très lourd dans le bilan carbone des IAA bretonnes

Une enquête menée à l'été 2024 auprès de 173 sites bretons, de toutes tailles et de toutes filières de production, représentant 40 000 salariés, a permis d'identifier des indicateurs pour la filière agroalimentaire bretonne.

Pour avancer vers la décarbonation à l'échelle de l'entreprise, le point de départ impératif est de mesurer ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par la réalisation d'un Bilan Carbone. **Les émissions de GES peuvent être identifiées par poste d'émission et regroupées en 3 catégories, appelées « Scopes », selon qu'elles dépendent du fonctionnement propre de l'entreprise ou de sa chaîne de valeur, en amont et en aval :**



Source : Hellocarbo

En se focalisant sur les Scopes 1 et 2, les émissions de GES des industries agroalimentaires ont été évaluées à 9,9 Mt Eq CO<sub>2</sub> en 2015, **ce qui représente environ 12% des émissions de l'industrie française**.

Les principales sources d'émission de GES pour la filière sont dues à la production de chaleur et de froid. Ainsi, elles sont essentiellement réparties entre les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la combustion (84%) et l'utilisation de gaz HFC (hydrofluorocarbures, utilisés comme fluides frigorigènes, 14%).

La progression des IAA hors Scope 3 est notable, comme le soulignait le ministre de la transition écologique en juin 2024 : **avec une baisse de 9,3% au 1er trimestre 2024** (versus une baisse moyenne globale de 5,3%) **l'agroalimentaire est cité comme ayant fourni des efforts importants pour diminuer de façon significative, ses émissions de GES**. Ces résultats encourageants témoignent de l'efficacité des mesures déjà prises par les entreprises pour décarboner leurs outils de production<sup>2</sup>.

**50%** des IAA bretonnes ont réalisé un bilan carbone ces 2 dernières années<sup>3</sup>

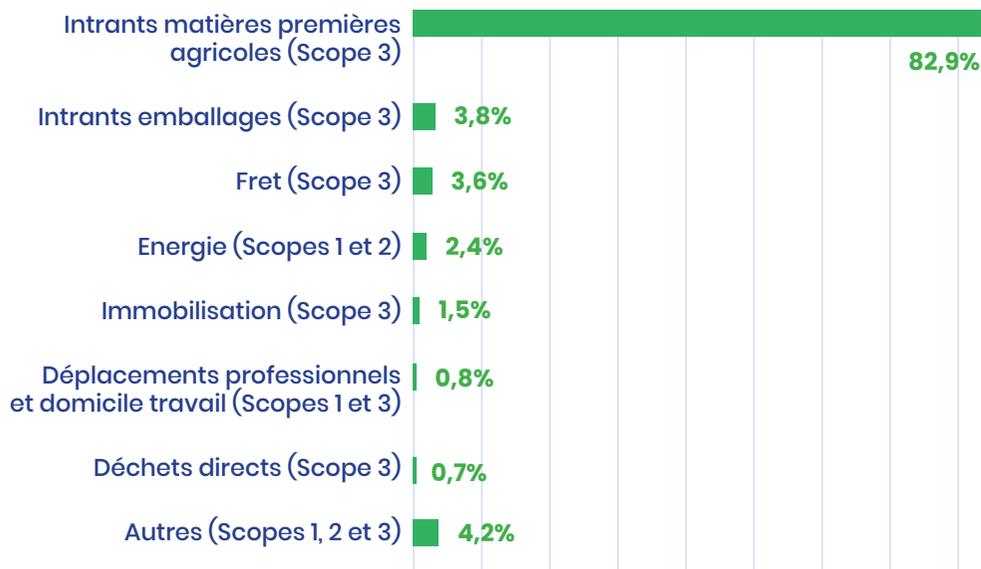
1: Source : FDR Décarbonation, ANIA, 2023

2: Source : ANIA, juin 2024

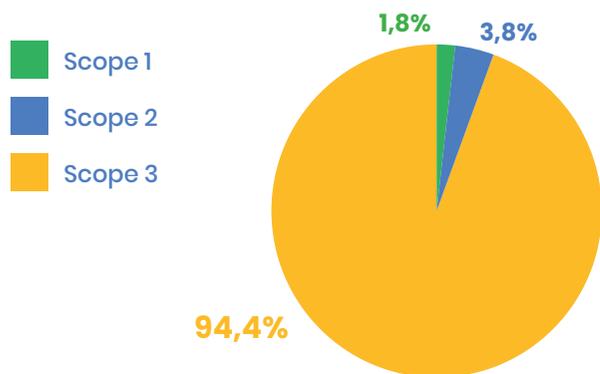
3: Source : Enquête "Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne", ABEA, 2024

**Cependant, c'est bien le Scope 3, et notamment les intrants matières premières agricoles, qui pèse le plus lourd dans les émissions des IAA :**

→ **Répartition des postes d'émissions de la filière agroalimentaire bretonne :**



→ **Répartition des émissions de la filière agroalimentaire bretonne par scopes :**



Chiffres issus de l'enquête ABEA «Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne», 2024

→ **Un engagement dynamique des IAA bretonnes :**

Les motivations et leviers d'action vers la décarbonation sont multiples pour les entreprises agroalimentaires. Que ce soit par convictions, par incitation réglementaire ou par pression du marché, tout concourt donc vers un engagement fort des entreprises. Ainsi, la réglementation CSRD par exemple, qui engage la transformation des entreprises par le levier réglementaire et la conditionnalité des financements, ou encore les cahiers des charges clients qui conduisent à revisiter les offres alimentaires, sont autant de raisons qui convergent vers une mise en route des entreprises.

**L'étude sur « L'Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne » menée en 2024 par l'ABEA confirme cette dynamique :**

**81%** des entreprises identifient la décarbonation comme une priorité stratégique

**79%** des entreprises ont désigné un membre de leur CODIR spécifiquement chargé des enjeux environnementaux

**48%** des entreprises ont intégré des objectifs de décarbonation chiffrés dans leur gouvernance stratégique

**40%** des entreprises travaillent sur ces sujets en collaboration avec d'autres parties prenantes



**Rémi Cristoforetti, Président de l'ABEA et Directeur Général de la Coopérative Le Guessant**

*« Le travail avec l'amont est essentiel à la transition agricole et alimentaire et est déjà en marche. Nous devons maintenant trouver des solutions ensemble, agriculteurs, IAA et politiques, pour permettre la diminution efficace des émissions de GES par les achats de matières premières et le travail en filières. »*



## FOCUS SUR LA RELOCALISATION DES ACHATS

L'indice breton de l'achat local est un outil simple et concret, qui s'inscrit dans la démarche « relocalisons.bzh », initiée par le Conseil Régional de Bretagne, en partenariat avec les principales organisations économiques bretonnes. Il permet aux entreprises de connaître la part de leurs fournisseurs locaux dans l'ensemble de leurs achats, en faisant le calcul des achats effectués en Bretagne, en France, en Europe et dans le reste du monde. Nous avons calculé cet indice pour la filière agroalimentaire bretonne dans le cadre de l'enquête sur la décarbonation menée en 2024 par l'ABEA.



**BRETAGNE**  
35%

**FRANCE**  
75%

L'indice breton de l'achat local issu de notre enquête montre que **75% de l'ensemble des approvisionnements des IAA bretonnes proviennent de France dont 35% de Bretagne.**

**52%** des entreprises envisagent d'augmenter à court terme la part bretonne de leurs approvisionnements

**57%** des IAA projettent d'augmenter à court terme la part française de leurs approvisionnements

**45%** des entreprises ont déjà choisi de changer de fournisseur pour améliorer l'empreinte environnementale de leurs approvisionnements

Chiffres issus de l'enquête ABEA «Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne», 2024



**Loïc Hénaff, Administrateur de l'ABEA et  
Président Directeur Général du Groupe Hénaff**

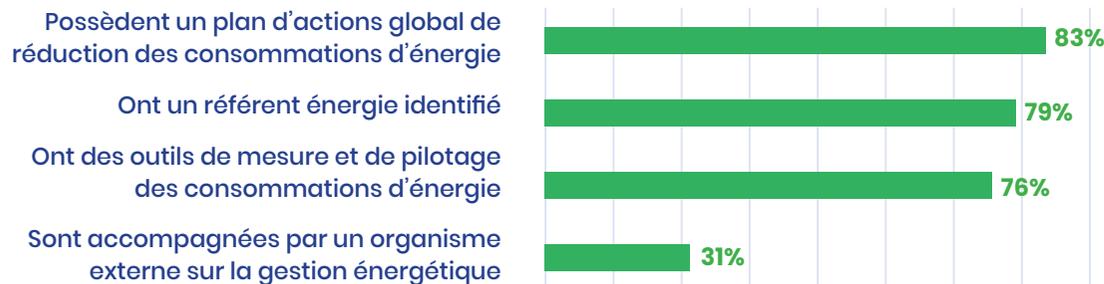
*« Concrètement, acheter plus localement, c'est plus de création de valeur pour tous, plus d'emplois, c'est notre système social qui est soutenu par nos cotisations et qui permettra aux entreprises de travailler encore mieux avec leur territoire et rentrer immédiatement dans les transitions en émettant moins de GES. »*

Il est cependant important de noter qu'il n'y a pas toujours une corrélation directe entre la proximité des achats et leur impact carbone.

**La démarche de relocalisation des achats est une initiative plus globale, qui vise à renforcer les liens locaux et à promouvoir une économie territoriale et résiliente, en privilégiant et en valorisant les ressources et savoir-faire régionaux pour pérenniser l'emploi et la dynamique du territoire.**

## RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ET ÉVOLUTION DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Les entreprises travaillent depuis des années le sujet de l'énergie. Les résultats sont donc palpables, mais il est intéressant de noter la marge de progrès encore mobilisable :

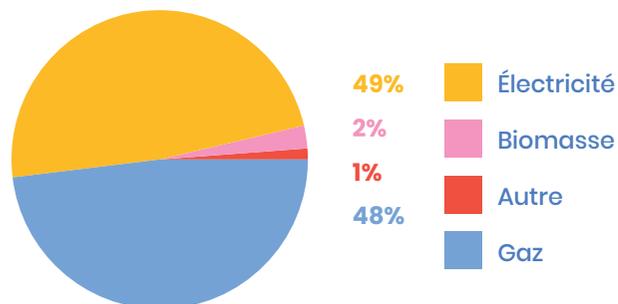


**88%** des entreprises ont gagné en efficacité énergétique au sein de leurs processus de production ces 5 dernières années

**95%** des entreprises estiment avoir la capacité d'améliorer encore leur efficacité énergétique

**Au-delà des efforts de réduction des consommations, l'évolution du mix énergétique vers davantage de renouvelable est le levier complémentaire que les entreprises actionnent ou envisagent d'actionner pour décarboner :**

### → Mix énergétique moyen des IAA bretonnes



**12%** du mix énergétique des IAA est composé d'énergies renouvelables

**33%** des IAA consomment des énergies renouvelables dans leurs process

**26%** des IAA produisent des énergies renouvelables **36%** d'entre elles autoconsomment l'énergie qu'elles produisent

**76%** ont un projet de production d'énergie renouvelable dans les 5 ans

### Cependant les freins constatés ralentissent les initiatives :

**69%** des IAA identifient des freins à l'installation de production d'énergies renouvelables

**52%** des IAA identifient des freins à l'approvisionnement en énergies renouvelables

### Ces freins sont principalement liés aux causes suivantes :

- ▶ Manque de connaissance
- ▶ Difficultés techniques
- ▶ Coûts des investissements
- ▶ Acceptabilité locale
- ▶ Rentabilité des infrastructures
- ▶ Accessibilité au réseau de distribution

# DÉCARBONATION DU TRANSPORT POIDS LOURDS DE MARCHANDISES

Le FRET et la mobilité des collaborateurs représentent le 3<sup>ème</sup> poste d'émissions de GES le plus important des entreprises agroalimentaires bretonnes.

Les émissions de GES liées au transport en général sont très importantes : en 2021, elles représentent 39% des émissions de GES à l'échelle nationale et 32% en Bretagne<sup>1</sup>. Plus particulièrement, le transport de marchandises représente 23% de l'ensemble des émissions du transport poids lourds et 15% des émissions du transport lié aux véhicules utilitaires légers.

En Bretagne, ce sont plus de 500 millions de tonnes de marchandises agroalimentaires qui sont transportées chaque année dont 97% sont transportées par voie routière<sup>2</sup>. **Il existe donc un vrai enjeu de réduction des émissions du transport routier de marchandises.**

Les entreprises sont conscientes de cet enjeu, puisque **43% d'entre elles possèdent déjà un plan d'actions précis pour réduire l'empreinte carbone liée au transport de marchandises.**

**Les principaux leviers d'actions identifiés par les IAA bretonnes sont :**

## 1/ Améliorer la collaboration entre les différents acteurs du transport de marchandises (chargeurs, transporteurs, clients...)

Concernant le 1<sup>er</sup> levier, étant donné que **50% des IAA bretonnes sous-traitent entièrement leur transport de marchandises, elles sont d'office amenées à travailler en collaboration avec les autres acteurs du transport.**

**31%** impliquent leurs transporteurs dans leurs efforts de décarbonation

1 : Sources : SECTEN, 2023, AirBreizh, 2023

2 : Source : ORTB, Tableau de bord de la logistique en Bretagne, 2024

## 2/ Optimiser les flux, mutualiser et améliorer le taux de chargement des camions

Sur le 2<sup>ème</sup> levier, quelques initiatives sur le transport aval (des usines vers les distributeurs) sont déjà opérationnelles, dont certaines de longue date, comme le GIE des chargeurs de la pointe de Bretagne. Le transport amont (des producteurs agricoles vers les usines de transformation) est quant à lui généralement davantage optimisé (meilleur remplissage des camions et meilleure gestion des flux).

**Cependant, il reste encore une marge d'amélioration intéressante sur ce levier.**

**48%** estiment pouvoir encore améliorer leurs taux de chargement

## 3/ Diminuer l'utilisation des carburants fossiles

Enfin, concernant le 3<sup>ème</sup> levier, de nombreuses infrastructures fleurissent sur le territoire breton, comme le développement de bornes électriques ou de stations de bio GNV et beaucoup de carburants alternatifs sont disponibles aujourd'hui : le biogaz, l'électrique, l'hydrogène, les biocarburants, etc. **Cependant toutes ces solutions ne sont pas parfaitement matures ou avec un modèle économique compétitif par rapport aux énergies fossiles.**

**De plus, il est intéressant d'observer que chaque carburant n'a pas le même potentiel de décarbonation.**

**31%** des véhicules transportant des marchandises utilisent des carburants alternatifs moins carbonés



## FOCUS SUR LES EMBALLAGES

Le sujet de la conception et de la gestion des emballages en agroalimentaire est très complexe et chronophage pour les entreprises. En effet, elles doivent intégrer de multiples paramètres, comme :

- ▶ le suivi des exigences réglementaires européennes et nationales
- ▶ la praticité de l'emballage et son adaptation aux attentes des consommateurs
- ▶ la sécurité sanitaire que l'emballage confère au produit
- ▶ un coût raisonnable

Ce sujet ne peut cependant être négligé puisque sur le plan environnemental, la conception et la gestion des emballages sont un poste d'émissions important qui représente 3,8% des émissions de GES des entreprises agroalimentaires bretonnes.



**Isabelle Georges, membre adhérente de l'ABEA et Directrice Générale de la Coopérative Solarenn**

*« Les IAA sont conscientes de ces enjeux environnementaux et travaillent depuis plusieurs années à l'élaboration du juste emballage qui puisse continuer à assurer la sécurité et l'hygiène du produit. »*

### Voici quelques éléments qui illustrent cette complexité réglementaire :

Nous attendons aujourd'hui l'adoption finale et l'entrée en vigueur du **règlement Européen PPWR (Proposal Packaging and Packaging Waste Regulation)**, une réglementation qui a pour but d'**harmoniser la gestion des emballages à l'échelle européenne** et qui déterminera notamment des objectifs en termes de :

- ▶ Réduction des déchets d'emballages
  - 5% par État membre et par habitant d'ici 2030
  - 10% d'ici 2035
  - 15% d'ici 2040
- ▶ Recyclabilité des emballages : tous les emballages devront être recyclables d'ici 2030
- ▶ Incorporation de matière recyclée ou biosourcée
- ▶ Réemploi
- ▶ Compostabilité des emballages

À l'échelle nationale, c'est la loi AGEC qui encadre l'objectif de suppression des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Celle-ci soulève un certain nombre de questionnements car elle est plus exigeante ou différente sur certains points du projet de la PPWR.

Toujours à l'échelle nationale, les REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) sont également des systèmes complexes, bien qu'ils tendent à se simplifier. Ainsi, la fusion de la **REP des Emballages de la Restauration**, déjà existante, avec la **REP EIC (Emballages Industriels et Commerciaux)**, qui était en cours de création, en une seule **REP Emballages Professionnels** devrait être mise en place dans le courant de l'année 2025 et apporter de la simplification.

Toutes ces interrogations sur les évolutions réglementaires futures autour des emballages, combinées avec les demandes clients parfois très exigeantes en termes d'impact environnemental, font émerger **plusieurs enjeux à venir pour la filière agroalimentaire bretonne sur la conception des emballages alimentaires**, notamment :

Le développement des plastiques recyclables pour les emballages alimentaires adaptés à tous types d'usages (cuisson par exemple).

Le développement des filières de recyclage des emballages industriels et des filières de réemploi de tous types d'emballages alimentaires.

La diminution de l'utilisation "d'emballages inutiles" et de plastiques à usages uniques.





# L'ABEA, C'EST :

+ 250 ENTREPRISES  
& SITES ADHÉRENTS

+ 55 000 SALARIÉS  
REPRÉSENTÉS

## LA GOUVERNANCE :

Les 22 membres du Conseil d'Administration définissent les orientations stratégiques de l'ABEA.

Le bureau regroupe 8 membres réunis autour du Président Rémi Cristoforetti (Le Guessant) :

Annie Saulnier (Geldelis), Olivier Clanchin (Olga), Christophe Le Bihan (Mytilimer), Pierre-Yves Jestin (Savéol), Sébastien Floc'h (Sill Entreprises), Loïc Hénaff (Groupe Jean Hénaff), Jean-Pierre Rivery (Picama & Président de la CCI de Bretagne) et Christian Griner (Even).

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



**MARIE KIEFFER**  
Déléguée générale  
marie.kieffer@abea.bzh



**HÉLÈNE SOHIER**  
Assistante de Direction  
et de Projets  
helene.sohier@abea.bzh



**CLOTHILDE d'ARGENTRÉ**  
Cheffe de projets  
Environnement et Filières  
clothilde.dargentre@abea.bzh



**JEAN-BERNARD GUYOT**  
Chef de projets Performance  
industrielle et Attractivité, en  
charge de la communication  
jb.guyot@abea.bzh



**INÈS GIFFRAÏN**  
Cheffe de projets  
Études et Attractivité  
ines.giffraïn@abea.bzh



**MARIE PORTEU**  
Cheffe de projets junior  
Environnement  
marie.porteu@abea.bzh



Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires  
8 rue Jules Maillard de la Gournerie - 35000 Rennes - 02 99 31 55 25 - contact@abea.bzh

RETROUVEZ NOUS SUR LINKEDIN  [www.abea.bzh](http://www.abea.bzh)

avec le soutien de 